Kanton Bern
Canton de Berne

Compte rendu de l’exercice 2025 des organisations chargées de tâches publiques et des participations relevant de l’intérêt public

Deuxième cercle

Modifié le	7 septembre 2026
Statut	Approuvé (séance du 16 septembre 2026 du Conseil-exécutif)
Classification	non classifié

Inhalt

1. Développements globaux dans les blocs « Formation », « Santé », « Culture » et « Transports publics » 3

2. Compte rendu des organisations chargées de tâches publiques et des participations relevant de l'intérêt public du deuxième cercle 7

Aare Seeland mobil AG (ASM) 7
Berner Oberland Bahn (BOB) 10
Fondation bernoise de crédit agricole (CAB) 13
Chemins de fer du Jura (CJ) 16
Flughafen Bern AG 19
Haute École ARC Neuchâtel, Berne, Jura (HE-Arc) 22
Haute École Pédagogique BEJUNE 24
Immobiliengesellschaft Wankdorf AG (IWAG) 27
Centre Interrégional de Perfectionnement de Tramelan (CIP) 30
Made in Bern SA 33
Messepark Bern AG 36
MOB – Compagnie de chemin de fer Montreux Oberland bernois SA 39
Regionalverkehr Bern-Solothurn AG (RBS) 42
Réseau de l'Arc SA (RdA SA) 45
Schulverlag plus AG 49
SA Salines Suisses 52
SA SelFin Invest 56
Spital Netz Bern Immobilien AG (SNBI AG) 57
Fondation Ballenberg 59
Fondation du Musée d'Histoire de Berne 62
Fondation Bühnen Bern 65
Fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne 68
Groupe STI 71
Swisslos 74
Zentrum Paul Klee – Maurice E. and Martha Müller Foundation 77

1. Développements globaux dans les blocs « Formation », « Santé », « Culture » et « Transports publics »

Les développements intervenus en 2025 dans les blocs « Formation », « Santé », « Culture » et « Transports publics » sont décrits ci-après. Il s'agit là de développements qui concernent dans la même mesure les organisations chargées de tâches publiques et les participations relevant de l'intérêt public relevant de chaque bloc.

Intitulé du bloc	Développements globaux
Formation Haute école spécialisée bernoise, Haute école pédagogique germanophone (PHBern), Université de Berne, Haute École ARC Neuchâtel, Berne, Jura (HE-Arc), Haute école pédagogique BEJUNE	La baisse des réserves en capitaux propres des trois hautes écoles cantonales due à des facteurs sur lesquelles les hautes écoles n'ont aucune influence directe (croissance de la masse salariale résultant des mesures salariales prises par le canton p. ex.) s'est poursuivie. Le gouvernement et le parlement ont déjà adopté les premières mesures de correction concernant les subventions versées par le canton aux hautes écoles pour l'exercice 2025. En outre, des mesures plus conséquentes ont été prises en vue de l'exercice 2026 et commencent à porter leurs fruits. La PHBern, qui ne dispose d'aucune réserve, a notamment pu entamer une phase de stabilisation. Toutefois, pour assurer ses liquidités, elle est restée tributaire de prêts périodiques en 2025. Toutes les hautes écoles ont mis en œuvre des mesures de réduction des coûts et d'économie en 2025. Cela étant, la hausse constante et significative du nombre d'étudiantes et d'étudiants dans certains domaines, les défis en termes d'infrastructure et d'autres facteurs externes ont continué à faire monter les coûts. Une partie de cette hausse des coûts devrait être absorbée à moyen terme par l'évolution des revenus des hautes écoles (accords intercantonaux sur les hautes écoles, subventions de base de la Confédération, adaptations au renchérissement lors de l'octroi de fonds de tiers pour la recherche), mais cette évolution n'est pas parallèle à la progression des traitements fixée par le canton. Des effets uniques (dissolution de provisions suite à la capitalisation complète de la CPB) ont permis aux trois hautes écoles de terminer sur un résultat positif en 2025, mais la valeur limite relative au degré de couverture des coûts selon la stratégie de surveillance n'aurait pas pu être respectée par les trois hautes écoles sans cette dissolution de provisions. Compte tenu de ces conditions, les trois hautes écoles cantonales et les deux hautes écoles intercantonales devront maintenir leur gestion rigoureuse des coûts et rendre des comptes lors des processus de controlling.
Santé Réseau de l'Arc SA (RdA SA), Spital Netz Bern Immobilien AG (SNBI AG)	Le canton de Berne assure le pilotage des soins hospitaliers, et par conséquent celui des centres hospitaliers régionaux (CHR), en premier lieu au moyen de la planification des soins, des listes hospitalières et des contrats de prestations annuels. Une influence institutionnelle n'est exercée qu'à titre subsidiaire sur les fournisseurs de prestations. L'introduction au 1er janvier 2012 du système des forfaits par cas a considérablement accru la pression financière sur les hôpitaux.

Les tarifs étant souvent insuffisants pour couvrir les coûts, cette pression persiste, même lorsque les hôpitaux travaillent efficacement. Du côté des charges, on constate notamment une augmentation des salaires et des autres frais de personnel. Les tarifs n'étant adaptés que tardivement, il est rarement possible de couvrir la hausse des coûts en temps voulu, en particulier celle des salaires. En outre, du fait de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, le recours à un personnel temporaire coûteux a été de plus en plus souvent nécessaire au cours de ces dernières années. Il a pu être supprimé progressivement en 2025 et remplacé par la mise en place de pools de personnel. Du côté des revenus, les structures tarifaires obsolètes se sont avérées problématiques, notamment dans le domaine ambulatoire. Bien que les tarifs de certaines prestations hospitalières et ambulatoires aient pu être relevés ces dernières années, l'introduction de nouvelles structures (TARDOC et forfaits ambulatoires depuis 2026) ainsi que la mise en œuvre du financement uniforme des prestations ambulatoires et hospitalières (EFAS) à compter de 2028 s'accompagnent d'incertitudes au niveau des liquidités, ce en raison de décomptes retardés ainsi que d'éventuelles pertes de recettes. Durant l'exercice sous revue, le Centre hospitalier Bienne SA (CHB SA), la communauté d'achat HSK SA (Helsana, Sanitas, KPT) et le canton de Berne ont lancé un modèle tarifaire innovant pour favoriser le virage ambulatoire en chirurgie.

Ces dernières années, plusieurs cantons ont pris des mesures pour soutenir financièrement leurs hôpitaux afin d'éviter des problèmes de liquidités ou d'insolvabilité. Le Grand Conseil bernois a ainsi adopté le 11 juin 2024 un crédit-cadre de 100 millions de francs demandé par le gouvernement visant à assurer des liquidités suffisantes aux hôpitaux répertoriés du canton de Berne en leur accordant des prêts avec intérêts et des cautionnements. Une révision législative est en cours afin d'intégrer la garantie des liquidités dans le droit ordinaire.
Par ailleurs, le Conseil-exécutif a décidé en février 2025 d'augmenter, avec effet rétroactif au 1er janvier 2025, l'indemnisation forfaitaire de la formation postgrade, qui passe de 15 000 à 30 000 francs par an et par équivalent plein temps (EPT), ainsi que l'indemnisation des prestations ambulatoires fournies par les cliniques pédiatriques (de l'Hôpital de l'Île et du CHB SA), qui a bénéficié d'une hausse de 10 millions de francs, améliorant ainsi les conditions générales dans ces domaines.

L'amélioration des conditions générales et les réformes susmentionnées portent déjà leurs fruits dans les hôpitaux, qui affichent, depuis l'année sous revue, des résultats majoritairement positifs, même si la plupart d'entre eux ne parviendront pas à atteindre la marge EBITDA requise pour financer les importants investissements qui se profilent sans le soutien du canton.

Le modèle des régions de soins (4+) et celui de réseau en étoile doivent permettre d'adapter les mandats de prestations pour la

	médecine spécialisée, c'est-à-dire de les concentrer au sein de la région afin de maintenir les offres. Après les premières retombées immédiates de la transformation du paysage hospitalier bernois en 2024, la mise en œuvre du modèle 4+, qui a continué au cours de l'année sous revue,a entraîné de nouveaux ajustements structurels dans les régions de soins. Le regroupement de certaines offres de prestations, le renforcement des coopérations régionales et suprarégionales ainsi que le développement de modèles de soins intégrés et intersectoriels ont permis de poursuivre la réorientation du système de soins et de s'assurer de disposer à long terme de structures adaptées aux besoins.
Culture Musée d'Histoire de Berne, fondation Bühnen Bern, fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne, fondation Ballenberg, Zentrum Paul Klee - Maurice E. and Martha Müller Foundation	Deux institutions culturelles (fondation du Musée d'Histoire de Berne et fondation Ballenberg) ont d'importants projets de construction ou d'investissement en planification. En outre, des travaux de remise en état sont prévus ou déjà en cours à la fondation Bühnen Bern et au Zentrum Paul Klee.
Transports publics BLS SA (y compris BLS Netz AG), Aare Seeland Mobil SA, Berner Oberland Bahn (BOB), Chemin de fer du Jura (CJ), MOB – Compagnie de chemin de fer Montreux Oberland bernois SA, Regionalverkehr Bern-Solothurn AG (RBS), STI Beteiligungen AG	Révision de la loi sur le transport de voyageurs: En décembre 2023, le Parlement a achevé la révision de la loi sur le transport de voyageurs. À la suite de cela, plusieurs ordonnances ont été modifiées et mises en vigueur. Conventions d'objectifs Conformément aux prescriptions des Lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques, des conventions d'objectifs entre les commanditaires des TP et les entreprises de transport ont été élaborées en 2025. Signées au cours de l'année 2026, les conventions d'objectifs seront contraignantes pour les années 2027-2030. Arrêté sur l'offre et crédit-cadre d'investissement pour les années 2027-2030: Le 2 mars 2026, le Grand Conseil a adopté l'arrêté sur l'offre et le crédit-cadre d'investissement pour les années 2027-2030. Les arrêtés servent de base pour la commande de l'offre de transports publics en trafic régional et local et pour l'octroi de subventions d'investissement à des projets de transports publics. Guidance: À l'issue des affaires de subventions dans les transports publics, l'OFT a édicté plusieurs directives (« guidance ») visant à clarifier la procédure de commande. Les entreprises de transport sont maintenant appelées à garantir la mise en œuvre correcte de ces directives. Aménagement de l'infrastructure ferroviaire: Dans l'optique d'une planification évolutive, le système ferroviaire suisse est aménagé progressivement. La responsabilité de cette tâche incombe à la Confédération. En raison de l'augmentation

des coûts des projets approuvés, des estimations de coûts élevées pour d’autres projets nécessaires à la mise en œuvre de l’étape d’aménagement 2035, mais aussi des hautes attentes placées en des projets d’aménagement supplémentaires, le DETEC a chargé l’EPFZ de contrôler les projets étant encore à un stade préliminaire et d’établir une priorisation. Sur la base de ces travaux, le Conseil fédéral a défini en janvier 2026 les grandes lignes du message 27. Le projet se trouve actuellement en procédure de consultation. De nombreux aménagements de l'infrastructure décidés par le Parlement devraient être supprimés.
Au cours du printemps 2026, il a été communiqué que le FIF allait rencontrer des problèmes de liquidités ainsi qu’un problème de financement au début des années 2030.

Programme d’allégement budgétaire 27 de la Confédération:
Le programme d’allégement budgétaire 27 prévoit des coupes mineures au niveau du transport régional de voyageurs, de l’apport de la Confédération au fonds d’infrastructure ferroviaire et des contributions à la décarbonation des transports en bus, ce qui complique le financement des transports publics locaux et régionaux dans le canton de Berne.

Les organisations chargées de tâches publiques et les participations relevant de l’intérêt public des premier et deuxième cercles conformément à l’annexe 1 des Lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques qui sont mentionnées ci-après n’ont été affectées à aucun des blocs susmentionnés : Bedag informatique SA, Banque cantonale bernoise BCBE SA, Caisse d’assurance du corps enseignant bernois (CACEB), Caisse de pension bernoise (CPB), BKW SA, Assurance immobilière Berne (AIB), Centre Interrégional de Perfectionnement de Tramelan (CIP), Banque nationale suisse, Made in Bern AG, Fondation bernoise de crédit agricole, Flughafen Bern AG, Immobiliengesellschaft Wankdorf AG (IWAG), Messepark Bern AG, SA Salines Suisses, SA SelFin Invest, Swisslos, Editions scolaires plus SA

2. Compte rendu des organisations chargées de tâches publiques et des participations relevant de l'intérêt public du deuxième cercle

Entreprise / Institution	**Aare Seeland mobil AG (ASM)**

Informations générales **(public)**	
But de l'engagement du canton	– Entretien et extension continus de l'infrastructure – Renforcement d'ASM: augmentation de la qualité, de l'orientation clientèle, de la productivité et donc de la compétitivité sur le marché – Soutien de la stratégie de mobilité globale et de la stratégie énergétique du canton – Maintien et création de postes de travail qualifiés, conditions de travail modernes et équitables, augmentation de la part des femmes aux postes à responsabilités
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	Rolf Riechsteiner (président du conseil d'administration) Martin Bütikofer (vice-président du conseil d'administration) Matthias Daniel Gygax Peter Haudenschild Reto Müller Andrea Ursula Riedel Barbara Schwickert Rick Straub
Représentantes et représentants du canton dans l'organe de direction stratégique	Rick Straub
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Fredy Miller
Direction et office compétents	Direction des travaux publics et des transports, Secrétariat général
Indicateurs (public)	
Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous revue: 244,9 (année précédente: 241,2)
Ampleur de l'engagement financier	– Participation: CHF 3,9 millions (valeur nominale), 37,94 % du capital-actions – Indemnités versées par les pouvoirs publics: – Total: CHF 46,27 millions – Canton de Berne (tiers communal compris): CHF 13,62 millions – Prêts: Prêts d'investissement du canton de Berne (tiers communal compris): CHF 66,00 millions – remboursables: CHF 1,74 million – remboursables à certaines conditions: CHF 64,26 millions

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
Produits d'exploitation (mio. CHF)	66,47	66,64
Charges d'exploitation (mio. CHF)	64,33	65,38
Résultat d'exploitation (EBIT) (mio. CHF)	2,14	1,27
Bénéfice annuel (mio. CHF)	1,35	0,50

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil d'administration	2	6	8
Direction	0	8	8

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique

Rémunérations en milliers CHF (cotisations de l'employeur aux assurances sociales incluses)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous revue
Total des rémunérations versées au conseil d'administration	57	56
Rémunération du/de la président-e du conseil d'administration	16	16
Moyenne par membre du conseil d'administration (hors président-e)	6	6
Total des rémunérations versées à la direction	1 901	1 916
Rémunération du/de la président-e de la direction	373	377
Moyenne par membre de la direction	218	220

Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur

Pas de variation importante par rapport à l'année précédente.

Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu

Selon les renseignements fournis par l'organe de direction stratégique lors de l'entretien de controlling du 18 février 2025, ASM applique les principes directeurs de la rémunération des organes de direction opérationnelle et stratégique qui sont définis au chiffre 13 des Lignes directrices.

du chiffre 13 des Lignes directrices	
Autres organes importants impliqués	– Confédération suisse: 36,23 % du capital-actions – Communes: 14,55 % du capital-actions – Canton de Soleure: 3,36 % du capital-actions – Personnes privées: 2,8 % du capital-actions – Actions propres: 5,11 % du capital-actions
Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par la Direction compétente le 8 décembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 8 décembre 2022) Il est prévu de mettre à jour la stratégie de propriétaire et la stratégie de surveillance en 2026 (cf. ch. 9.6 et 10.9 des Lignes directrices).
Analyse de l’égalité salariale	La dernière analyse de l’égalité salariale a été réalisée en 2023. ASM déclare respecter les obligations légales découlant de l’article 13a ss de la loi fédérale sur l’égalité entre femmes et hommes.

Entreprise / Institution	**Berner Oberland Bahn (BOB)**
Informations générales (public)	
But de l'engagement du canton	– Entretien et extension continus de l'infrastructure – Desserte en transports publics d'importantes destinations touristiques internationales – Renforcement du BOB: augmentation de la qualité, de l'orientation clientèle, de la productivité et donc de la compétitivité sur le marché – Soutien de la stratégie de mobilité globale et de la stratégie énergétique du canton – Maintien et création de postes de travail qualifiés, conditions de travail modernes et équitables, augmentation de la part des femmes aux postes à responsabilités
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	David-André Beeler, président Peter Balmer, vice-président Cornelia Hofstetter Susanne Oertli Andrea Schmid-Hess Martin Schmied Bettina Zinnert
Représentantes et représentants du canton dans l'organe de direction stratégique	Cornelia Hofstetter
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Oliver Hammel
Direction et office compétents	Direction des travaux publics et des transports, Secrétariat général
Indicateurs (public)	
Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous revue: 154 (année précédente: 142)
Ampleur de l'engagement financier	– Participation: CHF 4,2 millions (valeur nominale), 34,34 % du capital-actions – Indemnités versées par les pouvoirs publics: – Total: CHF 11,87 millions – Canton de Berne (tiers communal compris): CHF 2,08 millions – Prêts: Prêts d'investissement du canton de Berne (tiers communal compris): CHF 44,94 millions – remboursables: CHF 0,00 million – remboursables à certaines conditions: CHF 44,94 millions

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
Produits d'exploitation (mio. CHF)	52,68	53,71

Charges d'exploitation (mio. CHF)	38,65	45,36
Résultat d'exploitation (EBIT) (mio. CHF)	0,46	-5,75
Bénéfice annuel (mio. CHF)	-0,69	-7,28

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil d'administration	4	3	7
Direction	0	6	6

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique

Rémunérations en milliers CHF (cotisations de l'employeur aux assurances sociales incluses)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous revue
Total des rémunérations versées au conseil d'administration	200	187,5
Rémunération du/de la président-e du conseil d'administration	46,2	44,9
Moyenne par membre du conseil d'administration (hors président-e)	30,8	23,8
Total des rémunérations versées à la direction (6 membres)	410,5	532,7
Rémunération du/de la président-e de la direction	105,3	181,1
Moyenne par membre de la direction	68,4	88,7

Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur

L'écart de la rémunération du conseil d'administration par rapport à l'exercice précédent s'explique par les dépenses spéciales survenues l'exercice précédent (recrutement).
Afin de garantir une passation efficace de la direction opérationnelle, le poste de président de la direction a été occupé simultanément par deux personnes pendant plusieurs mois pendant l'exercice sous revue, ce qui explique la hausse de la rémunération de la direction.

Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes directrices

Selon les renseignements fournis par l'organe de direction stratégique lors de l'entretien de controlling du 20 mars 2025, le BOB applique les principes directeurs de la rémunération des organes de direction opérationnelle et stratégique qui sont définis au chiffre 13 des Lignes directrices.

Autres organes importants impliqués

- Confédération suisse: 35,65 % du capital-actions
- Rolly Fly SA Holding, Coire: 13,05 % du capital-actions
- Jungfraubahn Holding AG, Interlaken: 8,13 % du capital-actions

	– Campden Development SA, British Virgin Islands: 3,03 % du capital-actions
Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par la Direction compétente le 8 décembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 8 décembre 2022) Il est prévu de mettre à jour la stratégie de propriétaire et la stratégie de surveillance en 2026 (cf. ch. 9.6 et 10.9 des Lignes directrices).
Analyse de l’égalité salariale	La dernière analyse de l’égalité salariale a été réalisée en 2021. Le BOB respecte les obligations légales découlant de l’article 13a ss de la loi fédérale sur l’égalité entre femmes et hommes.

Entreprise / Institution	**Fondation bernoise de crédit agricole (CAB)**
Informations générales (public)	
But de l'engagement du canton	Sur mandat du canton, la CAB est responsable de la mise en œuvre des mesures d'améliorations structurelles (octroi de crédits d'investissement et d'aide aux exploitations). Cette délégation de tâches se base sur l'article 45, alinéa 2 de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'agriculture (LCAB ; RSB 910.1) et sur l'article 19 de l'ordonnance du 5 novembre 1997 sur les améliorations structurelles dans l'agriculture (OASA ; RSB 910.113). Les détails de la délégation de tâches sont réglés dans une convention de prestations (CP) entre l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN) et la CAB. Ces subventions aux investissements permettent de soutenir le développement et le maintien de structures compétitives dans le domaine de l'agriculture. En outre, en vertu de l'article 46 de l'ordonnance cantonale du 29 octobre 1997 sur les forêts (OCFo ; RSB 921.111), la CAB exécute les crédits forestiers sur mandat de l'Office des forêts et des dangers naturels (OFDN).
Forme juridique	Fondation conformément aux articles 80 ss CC
Membres de l'organe de direction stratégique	Ulrich Stoller (président) Etienne Klopfenstein Susanne Remund Stefan Schumacher Christoph Fankhauser Michael Gysi Kurt Stauffer
Représentant·e·s du canton dans l'organe de direction stratégique	Michael Gysi
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Hans Oesch
Direction et office compétents	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement, Office de l'agriculture et de la nature
Indicateurs (public)	
Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 2,8 (année précédente : 2,8)
Ampleur de l'engagement financier	Conformément à l'article 86 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAgr ; RS 910.1), les cantons couvrent les pertes consécutives à l'octroi de crédits d'investissement et d'aides aux exploitations accordés par la Confédération. La responsabilité subsidiaire du canton de Berne pour les risques de défaillance vis-à-vis de la Confédération s'élevait fin 2025 à environ 450 millions de francs. Les moyens cantonaux versés au fonds d'aides aux exploitations s'élevaient fin 2025 à environ 12,78 millions de francs. Pendant l'année sous revue, le canton de Berne a indemnisé les frais administratifs de la CAB conformément à la convention de prestations

à hauteur de CHF 489 830. Des données complémentaires sont disponibles dans le rapport de gestion 2025 de la CAB[1].

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
Moyens fédéraux (y c. forestiers) (mio CHF)	450,43[2]	450,75
Nouveaux crédits approuvés (nombre)	351	395
Montant total des crédits approuvés (mio CHF)	94,33	113,24
Montant moyen des crédits (CHF)	268 800	286 700
Crédits payés (mio CHF)	65,40	68,64
Remboursements (mio CHF)	48,72	50,97
État du fonds de couverture des défaillances (CHF)	1 358 510	1 361 995
Défaillances de crédit	0	0
Interruptions de remboursements octroyées	30	39
Prolongations du délai de paiement	32	24
dont prolongations du délai de paiement	*15*	*13*
dont reports de la 1re tranche d'amortissement	*17*	*11*

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil de fondation	1	6	7
Direction	-	2	2

[1] Consultable en allemand sous : https://www.weu.be.ch/de/start/themen/landwirtschaft/hochbau-kredite/bernische-stiftung-fuer-agrarkredite.html
[2] Le compte rendu de l'année dernière comportait une erreur, le bénéfice figurant au bilan des moyens fédéraux destinés au fonds d'investissement Agriculture n'ayant pas été pris en compte (il figure dans le rapport de gestion de la CAB).

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique

Rémunérations en CHF milliers (avec cotisations de l’employeur aux assurances sociales)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
Total des rémunérations versées au conseil de fondation	23,1	26,8
Rémunération du/de la président·e du conseil de fondation	8,8	9,4
Rémunération moyenne par membre du conseil de fondation (sans le/la président·e)	2,4	2,49
Total des rémunérations versées à la direction	302,8	337,7
Rémunération du/de la président·e de la direction	201,1	232
Rémunération moyenne par membre de la direction	151,4	168,9

Justification des écarts par rapport à l’exercice antérieur	Les rémunérations des organes de direction stratégique et opérationnelle ont légèrement augmenté. Les frais supplémentaires proviennent surtout du décompte des vacances et des heures supplémentaires, ainsi que de la hausse des cotisations de l’employeur, qui se basent sur les mesures du canton de Berne et sont conformes à la convention de prestations.
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle conformément au chiffre 13 des Lignes directrices du canton de Berne sur la gouvernance des entreprises publiques	D’après les renseignements fournis par l’organe de direction stratégique dans le cadre de l’entretien de controlling du 17 novembre 2025, les principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle indiqués au chiffre 13 des Lignes directrices du canton de Berne sur la gouvernance des entreprises publiques du 13 novembre 2024 sont respectés.
Autres catégories d’actionnaires importantes	Aucune
Instrument de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par la Direction compétente le 28 mars 2022) Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 28 mars 2022)
Analyse de l’égalité salariale	Ne s’applique pas car la CAB ne compte que quatre collaboratrices et collaborateurs.

Entreprise / Institution	**Chemins de fer du Jura (CJ)**
Informations générales (public)	
But de l'engagement du canton	– Entretien et extension continus de l'infrastructure – Renforcement des CJ: augmentation de la qualité, de l'orientation clientèle, de la productivité et donc de la compétitivité sur le marché – Soutien de la stratégie de mobilité globale et de la stratégie énergétique du canton – Maintien et création de postes de travail qualifiés, conditions de travail modernes et équitables, augmentation de la part des femmes aux postes à responsabilités
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	Géraldine Beuchat-Willemin (présidente) Pierre André Meyrat (vice-président) Jean Christophe Schwaab Nathalie Guex Jean-Daniel Jeanneret Charles Juillard François Gatabin
Représentantes et représentants du canton dans l'organe de direction stratégique	Nathalie Guex
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Jean-Frédéric Python, à partir du 01.09.2025 : Pierre André Meyrat en qualité de directeur ad interim délégué par le conseil d'administration
Direction et office compétents	Direction des travaux publics et des transports, Secrétariat général
Indicateurs (public)	
Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous revue: 181,3 (année précédente: 180,6)
Ampleur de l'engagement financier	– Participation: CHF 1,6 million,14,5 % du capital-actions – Indemnités versées par les pouvoirs publics: – Total: CHF 17,41 millions – Canton de Berne (tiers communal compris): CHF 2,65 millions – Prêts: Prêts d'investissement du canton de Berne (tiers communal compris): CHF 9,92 millions – remboursables: CHF 0,00 million – remboursables à certaines conditions: CHF 10,10 millions

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
Produits d'exploitation (mio. CHF)	44,35	48,20
Charges d'exploitation (mio. CHF)	45,11	47,39

Résultat d'exploitation (EBIT) (CHF)	-1 665 499	7 344
Bénéfice sur l'année (CHF)	-671 777	122 799

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil d'administration	2	5	7
Direction	1	7	8

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique

Rémunérations en milliers CHF (cotisations de l'employeur aux assurances sociales incluses)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous revue
Total des rémunérations versées au conseil d'administration	133	172
Rémunération du/de la président-e du conseil d'administration	37	49
Moyenne par membre du conseil d'administration (hors président-e)	13,7	20
Total des rémunérations versées à la direction	1 584	1 728
Rémunération du/de la président-e de la direction	268	294[3]
Moyenne par membre de la direction	164	216[4]

Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur

La hausse par rapport à l'exercice précédent des rémunérations de la direction s'explique par des changements au niveau du personnel. Il y a d'une part eu des changements à la tête de deux divisions, qui ont résulté en une double occupation provisoire des postes concernés, et d'autre part un chevauchement temporaire de poste pour deux directeurs.
La hausse des montants liés à la conduite stratégique s'explique par l'entrée en vigueur à la mi-2024 d'un nouveau règlement relatif aux rémunérations ainsi que par une augmentation par rapport à 2025 des dépenses liées aux séances.

Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes directrices

Selon les renseignements fournis par l'organe de direction stratégique lors de l'entretien de controlling du 11 février 2025, les CJ appliquent les principes directeurs de la rémunération des organes de direction opérationnelle et stratégique qui sont définis au chiffre 13 des Lignes directrices.

[3] Inclut également l'indemnité versée au directeur délégué par le conseil d'administration pendant l'absence du directeur à partir du mois de septembre
[4] 2 changements de personnel ; les postes ont été payés en double pendant une certaine période

Autres organes importants impliqués	– Confédération suisse: 33,39 % du capital-actions – Canton du Jura: 36,71 % du capital-actions – Communes: 9,58 % du capital-actions – Personnes privées: 0,22 % du capital-actions – Canton de Neuchâtel: 0,07 % du capital-actions – Actions propres: 5,57 %
Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par la Direction compétente le 8 décembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 8 décembre 2022) Il est prévu de mettre à jour la stratégie de propriétaire et la stratégie de surveillance en 2026 (cf. ch. 9.6 et 10.9 des Lignes directrices).
Analyse de l’égalité salariale	La dernière analyse de l’égalité salariale a été réalisée en 2021. Les CJ déclarent respecter les obligations légales découlant de l’article 13a ss de la loi fédérale sur l’égalité entre femmes et hommes. La prochaine analyse est prévue pour 2026.

Entreprise / Institution	**Flughafen Bern AG**
Informations générales (public)	
But de l'engagement du canton	L'aéroport de Berne constitue une infrastructure au service de l'économie. Répondant aux besoins du trafic de ligne et charter, de l'aviation d'affaires, de l'aviation générale (dont les vols relevant de la base fédérale, les vols de sauvetage et les vols de formation), il joue un rôle majeur pour l'économie et la société dans le canton de Berne et au sein de la Région capitale suisse, également dans le domaine hors aviation.
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	Urs Ryf (président) Alexandre Schmidt Patrik Steiner (jusqu'au 26.06.2025) Sebastian Friess Adrian Studer (jusqu'au 26.06.2025) Marcel Zuckschwerdt Andrea Wucher Helene Niedhart
Représentant·e·s du canton dans l'organe de direction stratégique	Sebastian Friess
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Urs Ryf
Direction et office compétents	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement, Office de l'économie
Indicateurs (public)	
Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 45,6 (année précédente : 47,8)
Ampleur de l'engagement financier	Capital-actions, total : CHF 14,3 millions (valeur nominale) Part du canton de Berne : CHF 300 000 (2,1 %)

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
Total du bilan (mio CHF)	17,7	16,9
Chiffre d'affaires (mio CHF)	7,0	7,0
Résultat de l'entreprise (mio CHF)	0,057	0,103
Produit de l'exploitation de l'aéroport (mio CHF)	6,7	6,8

Nombre annuel de mouvements aériens commerciaux	8 164	8 097
Nombre annuel de mouvements aériens non commerciaux	38 607	37 785
Nombre de passagères et passagers par an dans le transport aérien commercial	50 844	54 417
Nombre de passagères et passagers par an dans le transport aérien non commercial	5 901	5 985

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil d'administration	2	4	6[5]
Direction	0	3	3

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique

Rémunérations en CHF milliers (y c. cotisations de l'employeur aux assurances sociales)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
Total des rémunérations versées au conseil d'administration	67	65
Rémunération du/de la président·e du CA	31	31
Rémunération moyenne par membre du CA (sans le/la président·e du CA)	5	6
Total des rémunérations versées aux membres de la direction	636	651
Rémunération du/de la président·e de la direction	298	295
Rémunération moyenne par membre de la direction	212	217

Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur

En raison de différences dans les composants variables et fixes des salaires, on observe des écarts marginaux par rapport à l'année précédente.

[5] À l'occasion des élections de renouvellement général qui ont eu lieu lors de l'assemblée générale du 26 juin 2025, le conseil d'administration a été ramené à six membres. Auparavant déjà, deux membres du conseil d'administration avaient décidé de ne pas se représenter.

Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle conformément au chiffre 13 des Lignes directrices du canton de Berne sur la gouvernance des entreprises publiques	D’après les renseignements fournis par l’organe de direction stratégique dans le cadre de l’entretien de controlling 20 mars 2026, les principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle indiqués au chiffre 13 des Lignes directrices du canton de Berne sur la gouvernance des entreprises publiques du 13 novembre 2024 sont respectés.
Autres catégories d’actionnaires importantes	Entreprises (78 %), particuliers (13 %), communes/cantons (7,3 %), associations (1,7 %)
Instrument de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par la Direction compétente le 1er février 2023) Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 1er février 2023).
Analyse de l’égalité salariale	Non applicable car le nombre de collaboratrices et collaborateurs est inférieur à 100.

Entreprise / Institution	**Haute École ARC Neuchâtel, Berne, Jura (HE-Arc)**

Informations générales **(public)**	
But de l'engagement du canton	– Offre de formations tertiaires pour les francophones du canton de Berne – Développement d'une dynamique de proximité entre les formations et le milieu économique et industriel régional
Forme juridique	Convention intercantonale, établissement intercantonal de droit public
Membres de l'organe de direction stratégique	Crystel Graf, conseillère d'État du canton de Neuchâtel (présidente) Martial Courtet, conseiller d'État du canton du Jura Christine Häsler, conseillère d'État du canton de Berne
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Christine Häsler
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Tristan Maillard, directeur général
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Office de l'enseignement supérieur

Indicateurs **(public)**	
Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous revue : 372[6] (année précédente : 368)
Ampleur de l'engagement financier	Engagement BE : CHF 12,65 millions[7] (année précédente : CHF 12,8 mio.)

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous revue
Nb d'étudiant-e-s en formation de base HES-SO	20 667[8] (701[4] étudiant-e-s bernois-e-s)	20 908 (675 étudiant-e-s bernois-e-s)
dont HE-Arc	1620 (324[4] étudiant-e-s bernois-e-s)	1633 (324 étudiant-e-s bernois-e-s)

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Comité stratégique	2	1	3
Direction générale	3	4	7

[6] Source : rapport de gestion 2025 de la HE-Arc.
[7] Source : comptes annuels 2025 de la HE-Arc.
[8] Correction rétroactive apportée par la haute école.

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique

Rémunérations en milliers CHF (cotisations de l'employeur aux assurances sociales incluses)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous revue
Total des rémunérations versées au comité stratégique[9]	0	0
Rémunération du/de la président-e du comité stratégique	0	0
Rémunération moyenne par membre (hors président-e)	0	0
Total des rémunérations versées à la direction générale	1275	1332
Rémunération du/de la directeur-trice général-e	206	225
Rémunération moyenne par membre de la direction générale	182	190

Justification des écarts par rapport à l'année précédente	La rémunération du directeur général est plus élevée, car lors du pourvoi du poste de recteur, les exigences liées à la fonction ainsi que la situation actuelle du marché du travail (comparaison transversale avec des fonctions similaires) ont été réévaluées.
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes directrices	La Haute École Arc a son siège à Neuchâtel. C'est donc le barème de ce canton qui est appliqué pour la rémunération du personnel de la haute école, dont les principes sont similaires à ceux du canton de Berne. Dans le cadre de la révision des comptes de la HE-Arc, l'organe de révision n'a pas relevé de rémunération excessive. L'organe de direction stratégique se compose d'un membre du gouvernement de chacun des cantons responsables, qui ne perçoit aucune rémunération. On peut donc partir du principe que les modalités de rémunération des organes stratégiques et opérationnels à la HE-Arc correspondent aux principes directeurs fixés par le canton de Berne.
Autres organes importants impliqués	Canton de Neuchâtel Canton du Jura
Instruments de pilotage	Il est renoncé à l'élaboration d'une stratégie de propriétaire distincte du mandat de prestations en vertu du chiffre 9 des Lignes directrices, car tous les éléments que doit comprendre une telle stratégie selon le chiffre 9.5 des Lignes directrices sont contenus dans le concordat HE-Arc ainsi que dans le contrat de prestations conclu entre les trois cantons compétents et la HE-Arc. La stratégie de surveillance remaniée a été approuvée par la Direction compétente le 17 juin 2024.
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2021. Selon les informations fournies par la HE-Arc, l'égalité salariale est respectée.

[9] Le comité stratégique se compose des conseillers d'État et ministres en charge de la formation des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel. Ils ne sont pas indemnisés pour leur participation au comité stratégique.

Entreprise / Institution	**Haute École Pédagogique BEJUNE**
Informations générales (public)	
But de l'engagement du canton	Offre de formation aux métiers de l'enseignement s'adressant aux étudiant-e-s francophones du canton de Berne, niveaux préscolaire et primaire, secondaire I et II, pédagogie spécialisée et formation continue.
Forme juridique	Concordat intercantonal, établissement intercantonal de droit public
Membres de l'organe de direction stratégique	Christine Häsler, conseillère d'État du canton de Berne (présidente) Martial Courtet, conseiller d'État du canton du Jura Crystel Graf, conseillère d'État du canton de Neuchâtel
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Christine Häsler
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Maxime Zuber, recteur
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Office de l'enseignement supérieur
Indicateurs (public)	
Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous revue : 124,9 (année précédente : 126,7)
Ampleur de l'engagement financier	– Contribution BE au fonctionnement de la HEP : CHF 5,7 millions (année précédente : CHF 5,7 mio.) – Engagement BE pour les formatrices et formateurs en établissement : CHF 0,44 million (année précédente : CHF 0,46 mio.) – Enveloppe pour le mandat de prestations relatif à la formation continue des enseignantes et enseignants (part des coûts anticipés) : CHF 0,31 million (année précédente : CHF 0,31 mio.) – Frais annexes pour le site de Bienne : CHF 0,31 million (année précédente : CHF 0,31 mio.)

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous revue
Nb d'étudiant-e-s formation de base	577	555
dont BE	142	149
Nb d'étudiant-e-s formation continue[10]	170	165
dont BE	63	45

[10] Formations sanctionnées par un certificat ou une attestation et PIRACEF (« Programme intercantonal Romand de formation des enseignants en Activités Créatrices et en Économie Familiale »).

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Comité stratégique	2	1	3
Rectorat	2	1	3

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique

Rémunérations en milliers CHF (cotisations de l'employeur aux assurances sociales incluses)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous revue
Total des rémunérations versées au conseil d'administration[11]	0	0
Rémunération du/de la président-e du conseil d'administration	0	0
Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le/la président-e)	0	0
Total des rémunérations versées à la direction (rectorat)	569	611
Rémunération du/de la président-e de la direction (rectorat)	207	227
Rémunération moyenne par membre de la direction	190	204

Justification des écarts par rapport à l'année précédente

À compter de 2025, les rémunérations seront indiquées, y compris les cotisations de l'employeur versées aux assurances sociales. Ces cotisations n'ayant pas été prises en compte dans la présentation de l'année précédente, la pertinence de la comparaison des rémunérations présentées entre 2024 et 2025 reste limitée. Sans tenir compte de cette différence de présentation, les rémunérations n'ont pratiquemment pas évolué par rapport à l'année précédente.

Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes directrices

La HEP-BEJUNE a son siège à Delémont. C'est donc le barème du canton du Jura qui est appliqué pour la rémunération du personnel de la haute école, dont les principes sont similaires à ceux du canton de Berne. Dans le cadre de la révision des comptes de la HEP-BEJUNE, l'organe de révision n'a pas relevé de rémunération excessive. L'organe de direction stratégique se compose d'un membre du gouvernement de chacun des cantons responsables, qui ne perçoit aucune rémunération. On peut donc partir du principe que les modalités de rémunération des organes stratégiques et opérationnels à la HEP-BEJUNE correspondent aux principes directeurs fixés par le canton de Berne.

Autres organes importants impliqués

Canton de Neuchâtel
Canton du Jura

Instruments de pilotage

Il est renoncé à l'élaboration d'une stratégie de propriétaire distincte du mandat de prestations en vertu du chiffre 9 des Lignes directrices, car tous les éléments que doit comprendre une telle stratégie selon le chiffre

[11] La HEP-BEJUNE n'a ni conseil d'administration, ni conseil de fondation. Sa conduite stratégique est assurée par le comité stratégique, l'organe suprême de la haute école (art. 26 du concordat HEP-BEJUNE). Cet organe se compose de la cheffe ou du chef de département en charge du dossier HEP de chaque canton signataire (art. 25, al. 2 du concordat HEP-BEJUNE).

	9.5 des Lignes directrices sont contenus dans le concordat HEP-BEJUNE ainsi que dans le contrat de prestations conclu entre les trois cantons compétents et la HEP-BEJUNE. La stratégie de surveillance remaniée a été approuvée par la Direction compétente le 17 juin 2024.
Analyse de l’égalité salariale	La dernière analyse de l’égalité salariale a été réalisée en 2022. Selon les informations fournies par la HEP-BEJUNE, l’égalité salariale est respectée.

Entreprise / Institution	**Immobiliengesellschaft Wankdorf AG (IWAG)**
Informations générales (public)	
But de l'engagement du canton	L'IWAG administre en qualité de propriétaire l'immeuble sis au Schermenweg 5 à Berne. Le canton de Berne bénéficie de conditions de location intéressantes pour ces locaux qui accueillent plusieurs centaines de postes de travail.
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	Lorenz Held (président) Stephan Breuer Markus Wyss Reto Marc Zurbuchen Bruno Zurlinden
Représentation du canton dans l'organe de direction stratégique	Lorenz Held Stephan Breuer Markus Wyss
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	La direction des affaires est confiée à l'étude notariale « Haussener und Partner Notare », représentée par Mme Flora Haussener, à Berne.
Direction et office compétents	Direction des finances, Secrétariat général
Indicateurs (public)	
Nombre de collaborateurs et collaboratrices (EPT)	0
Ampleur de l'engagement financier	– Participation du canton de Berne au capital social de CHF 1,8 million : CHF 1,2 million, soit 66,7 % (actionnaire majoritaire) – Revenus des dividendes pour le canton : CHF 0,6 million (CHF 0,6 mio en 2023)

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
Bénéfice annuel (mio CHF)	0,996	0,350
Revenus des biens-fonds (mio CHF)	2,067	2,075
Charges d'exploitation (mio CHF)	0,660	1,509
Degré de liquidités 2	913,0 %	1 577,6 %
Degré de couverture des immobilisations 2	264,7 %	259,3 %
Part de capitaux propres	92,7 %	85,31 %

	Taux de locaux vacants	0,09 %	0,11 %
	Frais de location du canton (prix Ø par m²)[12]	CHF 142,80	CHF 143

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil d'administration	0	5	5
Direction	La direction de l'IWAG est confiée à une étude notariale. C'est une femme qui assume ce mandat.		

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique

Rémunérations en milliers CHF (sans jetons de présence [CHF 250 / séance] ni rémunérations versées aux membres de la Commission de construction, mais avec les cotisations de l'employeur aux assurances sociales)	Rémunérations année précédente[13]	Rémunérations année sous rapport
Total des rémunérations versées au conseil d'administration	(5) 43	(5) 43
Rémunération du président ou de la présidente du conseil d'administration	10	10
Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le président ou la présidente)	(4) 8	(4) 8
Total des rémunérations versées à la direction	74	74
Rémunération du président ou de la présidente de la direction	-	-
Rémunération moyenne par membre de la direction	-	-

Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Aucun écart n'est à signaler par rapport à 2024.
Respect des principes directeurs de rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle définis au chiffre 13 des Lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques	Les rémunérations versées en 2025 sont conformes aux principes directeurs de rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle définis au chiffre 13 des Lignes directrices.
Autres actionnaires importants	– Autohalle Kasinoplatz AG (22,22 %) – BELWAG AG (11,11 %)

[12] Remarque : à partir du compte rendu de 2024, les loyers facturés au canton (sauf pour des places de parking) sont présentés ici.
[13] Y compris les versements additionnels en 2020 (concerne uniquement le conseil d'administration)

Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par le Conseil-exécutif le 26 octobre 2022) Stratégie de surveillance (approuvée par le Conseil-exécutif le 26 octobre 2022)
Analyse de l’égalité salariale	La société IWAG n’a pas d’employé. Sa direction est confiée à une étude notariale.

Entreprise / Institution	**Centre Interrégional de Perfectionnement de Tramelan (CIP)**
Informations générales (public)	
But de l'engagement du canton	- Développer des offres de formation pour adultes dans les domaines de la formation générale et professionnelle, en fonction des besoins de l'économie régionale, des entreprises et des personnes de la région du Jura bernois et de Bienne et même au-delà ; - Renforcer l'économie, la société, la culture, l'identité et le rayonnement de la partie francophone du canton de Berne.
Forme juridique	Établissement de droit public du canton de Berne, doté de la personnalité juridique
Membres de l'organe de direction stratégique	Marc Labbé (président) Carlos Almeida Elisabeth Beck (repr. Conseil du Jura bernois) Christine Davatz Hervé Gullotti (repr. commune de Tramelan) Caroline Juillerat Beat Kaufmann Philippe Scemama Ludovic Voillat
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Etienne Maillefer (voix consultative) Pierre-Etienne Zürcher (voix consultative)
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Didier Juillerat
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Secrétariat général
Indicateurs (public)	
Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous revue : 59,06 (année précédente : 57,85)
Ampleur de l'engagement financier	Année sous revue : CHF 4,177 mio, loyers compris, (année précédente : CHF 4,128 mio.)

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous revue
Produit d'exploitation (en milliers CHF)	6354	6773
Total du bilan (en milliers CHF)	2912	2859
Fonds propres (en milliers CHF)	1572	1892
Degré d'autofinancement	59,42 %	63,36 %
Nombre de cours	320	290

Nombre de participant-e-s	2087	2348
Taux de satisfaction des participant-e-s	95,63 %	95,33 %
Degré d'autofinancement du secteur Hôtel-Restaurant-Séminaires	78,14 %	80,96 %

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil d'administration	3	6	9
Direction	3	4	7

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique

Rémunérations en milliers CHF (cotisations de l'employeur aux assurances sociales incluses)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous revue
Total des rémunérations versées au conseil d'administration	14	15
Rémunération du/de la président-e du conseil d'administration	2,82	2,75
Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le/la président-e)	1,40	1,88
Total des rémunérations versées à la direction	1050	1030
Rémunération du/de la président-e de la direction	214	217
Rémunération moyenne par membre de la direction	150	147

Justification des écarts par rapport à l'année précédente

La hausse de la rémunération des membres du conseil d'administration résulte d'un nombre de séances supplémentaires du Conseil d'administration en 2025 par rapport à l'année précédente.

Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes directrices

Selon les renseignements fournis par l'organe de direction stratégique lors de l'entretien de controlling du 30 juin 2026, le CIP applique les principes directeurs de la rémunération des organes de direction opérationnelle et stratégique qui sont définis au chiffre 13 des Lignes directrices.

Autres organes importants impliqués

Aucun

Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par la Direction compétente le 1er avril 2026) Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 1er avril 2026) Convention de prestations 2025-2028, signée le 3 décembre 2024
Analyse de l’égalité salariale	La loi sur l’égalité (LEg ; RS 151.1) oblige les organismes employant 100 personnes ou plus à effectuer une analyse de l’égalité salariale. Vu le nombre de personnes employées par le CIP, il n’est pas nécessaire d’effectuer une telle analyse.

Entreprise / Institution	**Made in Bern SA**
Informations générales **(public)**	
But de l'engagement du canton	En vertu de l'article 4a de la loi du 20 juin 2005 sur le développement du tourisme (LDT ; RSB 935.211), le canton fonde et gère avec les destinations une société pour la prospection du marché. Made in Bern SA a pour but une prospection générale du marché, englobant toutes les destinations. La société peut assumer d'autres tâches dans le cadre de la promotion du site économique et touristique.
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	Patrik Scherrer (président du conseil d'administration) Andrea Wucher Alexander Rufibach Urs Kessler André Lüthi Lukas Eichenberger Oliver Waser
Représentant·e·s du canton dans l'organe de direction stratégique	Patrik Scherrer (président du conseil d'administration) André Lüthi Andrea Wucher
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Pascale Berclaz
Direction et office compétents	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement, Office de l'économie
Indicateurs **(public)**	
Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 6,8 (année précédente : 6,6)
Ampleur de l'engagement financier	Part du canton de Berne : CHF 147 000 (49 %) Subvention d'exploitation : CHF 2,3 millions (ACE 760/2023)

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
Total du bilan (mio CHF)	1,4	1,7
Produit d'exploitation (mio CHF)	4,5	4,5
Résultat de l'entreprise (CHF)	-105 621	27 851
Nombre de nuitées	6 369 895	6 316 388
Moyens à libre disposition (mio CHF)	3,5	3,5

Affectation des moyens selon les marchés (parts)		
CH	56	58
Europe	34	35
Autres continents	10	7

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d’hommes	Total
Conseil d’administration	1	6	7
Direction	1	0	1

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique

Rémunérations en CHF milliers (y c. cotisations de l’employeur aux assurances sociales)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
Total des rémunérations versées au conseil d’administration	62	66
Rémunération du/de la président·e du CA	18	19
Rémunération moyenne par membre du CA (sans le/la président·e du CA)	7	8
Total des rémunérations versées aux membres de la direction	251	254
Rémunération du/de la président·e de la direction	251	254
Rémunération moyenne par membre de la direction	251	254

Justification des écarts par rapport à l’exercice antérieur

Aucun écart significatif.

Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle conformément au chiffre 13 des Lignes directrices du canton de Berne sur la gouvernance des entreprises publiques

D’après les renseignements fournis par l’organe de direction stratégique dans le cadre de l’entretien de controlling du 23 mars 2026, les principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle indiqués au chiffre 13 des Lignes directrices du canton de Berne sur la gouvernance des entreprises publiques du 13 novembre 2024 sont respectés.

Autres catégories d’actionnaires importantes

Destinations Interlaken, Jungfrauregion, Tourismus Adelboden Lenk Kandersteg, Gstaad Saanenland, Berne, Jura/Pays des Trois-Lacs.

Instrument de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par la Direction compétente le 3 février 2023) Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 3 février 2023).
Analyse de l'égalité salariale	Non applicable car le nombre de collaboratrices et collaborateurs est inférieur à 100.

Entreprise / Institution	**Messepark Bern AG**
Informations générales (public)	
But de l'engagement du canton	La société Messepark Bern AG est propriétaire des halles d'exposition ainsi que de l'espace extérieur du site de BERNEXPO. En vertu de l'article 1, alinéa 2 de la loi du 26 avril 2005 sur la participation à la société Messepark Bern AG (LPMB ; RSB 901.41), la participation doit permettre de favoriser l'exploitation, l'entretien, l'agrandissement et l'amélioration de l'infrastructure du site d'expositions de Berne.
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	Andrea Wucher (présidente) Dominique Schmid Rebecca Kull Markus Wyss Angelo Eggli Armin Berchtold Giorgio Albisetti
Représentant·e·s du canton dans l'organe de direction stratégique	-
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Philippe Müller
Direction et office compétents	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement, Office de l'économie
Indicateurs (public)	
Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	La société Messepark Bern AG n'emploie aucun collaborateur.
Ampleur de l'engagement financier	Capital-actions, total : CHF 62,2 millions (valeur nominale) Part du canton de Berne : CHF 3,4 millions (5,47 %) Subvention d'investissement promise de CHF 15 millions au maximum pour la construction de la nouvelle Festhalle de Berne (dernier versement dû : versement final de CHF 3,0 mio)

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
Total du bilan (CHF mio)	120,0	128,5
Chiffre d'affaires (CHF mio)	5,2	7,3
Résultat de l'entreprise (CHF mio)	1,0	1,2
Chiffre d'affaires locatif (mio CHF)	5,24	7,3

	Valeur des immobilisations corporelles (mio CHF)	119,0	124,5

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil d'administration	2	6	8
Direction	-	1	1

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique

Rémunérations en CHF milliers (y c. cotisations de l'employeur aux assurances sociales)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
Total des rémunérations versées au conseil d'administration	180	180
Rémunération du/de la président·e du CA	40[14]	40
Rémunération moyenne par membre du CA (sans le/la président·e du CA)	20	20
Total des rémunérations versées aux membres de la direction	35	35
Rémunération du/de la président·e de la direction	35	35
Rémunération moyenne par membre de la direction	35	35

Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur

Il n'y a pas d'écart significatif.

Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle conformément au chiffre 13 des Lignes directrices du canton de Berne sur la gouvernance des entreprises publiques

D'après les renseignements fournis par l'organe de direction stratégique dans le cadre de l'entretien de controlling du 6 mars 2026, les principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle indiqués au chiffre 13 des Lignes directrices du canton de Berne sur la gouvernance des entreprises publiques du 13 novembre 2024 sont respectés.

Autres catégories d'actionnaires importantes

Mobilière Suisse Société d'assurances SA (15 %), HRS Holding AG / Visana Beteiligungen AG / groupe Securitas (10 % chacun), communes (environ 13 %)

[14] Pendant la mise en œuvre du projet de construction de la nouvelle Festhalle, la présidente du conseil d'administration perçoit une rémunération supplémentaire de CHF 60 000 par an au titre de l'accompagnement du projet.

Instrument de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par la Direction compétente le 3 février 2023) Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 3 février 2023).
Analyse de l’égalité salariale	Non applicable car la société n’emploie aucun collaborateur.

Entreprise / Institution	**MOB – Compagnie de chemin de fer Montreux Oberland bernois SA**
Informations générales (public)	
But de l'engagement du canton	– Entretien et extension continus de l'infrastructure – Renforcement du MOB: augmentation de la qualité, de l'orientation clientèle, de la productivité et donc de la compétitivité sur le marché – Soutien de la stratégie de mobilité globale et de la stratégie énergétique du canton – Maintien et création de postes de travail qualifiés, conditions de travail modernes et équitables, augmentation de la part des femmes aux postes à responsabilités
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	Laurent Wehrli, président Nicolas Vauclair, vice-président Fabienne Despot Nicolas Grandjean André Magnin Rolf Marchand François Margot Camille Moser Charles-André Ramseier
Représentantes et représentants du canton dans l'organe de direction stratégique	Rolf Marchand
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Yves Marclay
Direction et office compétents	Direction des travaux publics et des transports, Secrétariat général
Indicateurs (public)	
Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous revue: 438 (année précédente: 410)
Ampleur de l'engagement financier	– Participation: CHF 3,9 millions,18,8 % du capital-actions – Indemnités versées par les pouvoirs publics: – Total: CHF 62,6 millions – Canton de Berne (tiers communal compris): CHF 6,3 millions – Prêts: Prêts d'investissement du canton de Berne (tiers communal compris): CHF 41,57 millions – remboursables: CHF 0,69 million – remboursables à certaines conditions: CHF 40,88 millions

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
Produits d'exploitation (mio. CHF)	117,91	124,69
Charges d'exploitation (mio. CHF)	86,15	90,9
Résultat d'exploitation (EBIT) (mio. CHF)	2,78	2,41
Bénéfice annuel (mio. CHF)	2,5	3,09

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil d'administration	2	7	9
Direction	1	7	8

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique

Rémunérations en milliers CHF (cotisations de l'employeur aux assurances sociales incluses)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous revue
Total des rémunérations versées au conseil d'administration	203	196
Rémunération du/de la président-e du conseil d'administration	45	56
Moyenne par membre du conseil d'administration (hors président-e)	20	17
Total des rémunérations versées à la direction	1 520	2376
Rémunération du/de la président-e de la direction	286	427
Moyenne par membre de la direction	190	279

Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur

Par rapport à l'exercice précédent, le MOB a attribué une rémunération totale, bonus compris, lors de l'exercice sous revue. La hausse par rapport à 2024 des rémunérations versées à la direction s'explique également par des doubles occupations provisoires (à la suite d'un changement) du poste de président de la direction.

Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes directrices

Selon les renseignements fournis par l'organe de direction stratégique lors de l'entretien de controlling du 16 mai 2025, le MOB applique les principes directeurs de la rémunération des organes de direction opérationnelle et stratégique qui sont définis au chiffre 13 des Lignes directrices.

Autres organes importants impliqués	– Confédération suisse: 43,1 % du capital-actions – Canton de Vaud: 17,4 % du capital-actions – Rollyfly S.A. Holding: 7,9 % du capital-actions – Commune de Montreux: 3,7 % du capital-actions – Canton de Fribourg: 3,1 % du capital-actions
Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvé par la Direction compétente le 8 décembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 8 décembre 2022) Il est prévu de mettre à jour la stratégie de propriétaire et la stratégie de surveillance en 2026 (cf. ch. 9.6 et 10.9 des Lignes directrices).
Analyse de l’égalité salariale	La dernière analyse de l’égalité salariale a été réalisée en 2024. Le MOB déclare respecter les obligations légales découlant de l’article 13a ss de la loi fédérale sur l’égalité entre femmes et hommes.

Entreprise / Institution	**Regionalverkehr Bern-Solothurn AG (RBS)**
Informations générales (public)	
But de l'engagement du canton	– Entretien et extension continus de l'infrastructure – Renforcement du RBS: augmentation de la qualité, de l'orientation clientèle, de la productivité et donc de la compétitivité sur le marché – Soutien de la stratégie de mobilité globale et de la stratégie énergétique du canton – Maintien et création de postes de travail qualifiés, conditions de travail modernes et équitables, augmentation de la part des femmes aux postes à responsabilités
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	Kurt Fluri, président et représentant du canton de Soleure Franziska Hügli, vice-présidente Christian Albrecht, Kiesen, représentant du canton de Berne Severin Rangosch Pol Budmiger David Issler Hans Schatzmann Sandra Vontobel Peter Füglistaler
Représentantes et représentants du canton dans l'organe de direction stratégique	Christian Albrecht
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Fabian Schmid
Direction et office compétents	Direction des travaux publics et des transports, Secrétariat général
Indicateurs (public)	
Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous revue: 531 (année précédente: 504)
Ampleur de l'engagement financier	– Participation: CHF 7,8 millions (valeur nominale), 34,7 % du capital-actions – Indemnités versées par les pouvoirs publics: – Total: CHF 74 millions – Canton de Berne (tiers communal compris): CHF 25,7 millions – Prêts: Prêts d'investissement du canton de Berne (tiers communal compris): CHF 250,08 millions – remboursables: CHF 1,43 million – remboursables à certaines conditions: CHF 248,65 millions

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
Produits d'exploitation (mio. CHF) (Produits nets résultant de livraisons et de prestations)	144,35	152,51
Charges d'exploitation (mio. CHF)	145,1	149,68
Résultat d'exploitation (EBIT) (mio. CHF)	-0,75	2,82
Bénéfice annuel (mio. CHF)	-1,97	1,68

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil d'administration	2	7	9
Direction	2	5	7

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique

Rémunérations en milliers CHF (cotisations de l'employeur aux assurances sociales incluses)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous revue
Total des rémunérations versées au conseil d'administration	65,1	126,1
Rémunération du/de la président-e du conseil d'administration	10	17,3
Moyenne par membre du conseil d'administration (hors président-e)	7,9	13,7
Total des rémunérations versées à la direction	1 559	1 641
Rémunération du/de la président-e de la direction	322	313,9
Moyenne par membre de la direction	223	230,4

Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur

La hausse des rémunérations des membres de la direction par rapport à 2024 s'explique par plusieurs facteurs:
Les salaires de la direction ont été augmentés de 5 % et un modèle d'horaire de travail fondé sur la confiance a été mis en place pour l'ensemble des membres de la direction.
La rémunération des membres du conseil d'administration a été augmentée pour la première fois depuis plusieurs années. L'entreprise grandit et gère plusieurs projets de grande envergure (p. ex. la gare souterraine de Berne), ce qui a entraîné une hausse des exigences en matière de direction opérationnelle et stratégique. Il y avait par ailleurs un membre de plus qu'à l'exercice précédent, en vue d'un changement de président prévu en 2026.

Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes directrices	Selon les renseignements fournis par l’organe de direction stratégique lors de l’entretien de controlling du 14 mars 2025, le RBS applique les principes directeurs de la rémunération des organes de direction opérationnelle et stratégique qui sont définis au chiffre 13 des Lignes directrices.
Autres organes importants impliqués	– Confédération suisse: 31 % du capital-actions – BERNMOBIL: 15 % du capital-actions – Canton de Soleure: 8 % du capital-actions – Personnes privées 6 % du capital-actions – Autres (Ville de Soleure, communes): 5 % du capital-actions
Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par la Direction compétente le 8 décembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 8 décembre 2022) Il est prévu de mettre à jour la stratégie de propriétaire et la stratégie de surveillance en 2026 (cf. ch. 9.6 et 10.9 des Lignes directrices).
Analyse de l’égalité salariale	La dernière analyse de l’égalité salariale a été réalisée au printemps 2025. Le RBS déclare respecter les obligations légales découlant de l’article 13a ss de la loi fédérale sur l’égalité entre femmes et hommes.

Entreprise / Institution	**Réseau de l'Arc SA (RdA SA)**
Informations générales **(public)**	
But de l'engagement du canton	Le RdA SA[15] assure la couverture des besoins de la population du Jura bernois en soins aigus somatiques et psychiatriques hospitaliers de base, conformément à l'article 15, alinéas 1 et 2 de la loi sur les soins hospitaliers (LSH ; RSB 812.11).
Forme juridique	SA au sens des articles 620 ss CO
Membres de l'organe de direction stratégique	Représentants du canton de Berne, désignés par le Conseil-exécutif : - Membre indépendant et président du conseil d'administration : Anthony Picard - Membres proposés par le canton de Berne : Patrick Linder, Annamaria Müller - Représentant des médecins, à titre indépendant : Dr Nicolas Belleux - Représentants du groupe Swiss Medical Network Hospitals SA : Raymond Loretan, Fabrice Zumbrunnen - Représentants de Visana Beteiligungen AG : Angelo Eggli, Robert E. Leu
Représentant·e·s du canton dans l'organe de direction stratégique	Aucune
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Alexandre Omont
Direction et office compétents	Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, Secrétariat général
Indicateurs **(public)**	
Nombre de collaborateurs et collaboratrices (EPT)	Année sous rapport : 777,1 (année précédente : 751,2 selon Swiss GAAP RPC)[16]

[15] Dans l'ACE 1239/2016 du 9 novembre 2016, le Conseil-exécutif a désigné centres hospitaliers régionaux les sociétés suivantes :
- groupe de l'Île (Insel Gruppe AG) avec ses sites de Berne-Tiefenau, Aarberg, Münsingen et Riggisberg ;
- Centre hospitalier Bienne SA ;
- Regionalspital Emmental AG ;
- SRO Spital Region Oberaargau AG ;
- Spital STS AG ;
- Spitäler Frutigen Meiringen Interlaken AG.

Le RdA SA, qui constitue une participation cantonale au sens de l'art. 40 LSH, est assimilé à un CHR.

[16] Le rapport de gestion indique les effectifs de 2024 et 2025 au 31 décembre et non sous forme de moyenne annuelle. Ces moyennes ayant été exigées a posteriori, elles figurent dans le présent compte rendu.

Ampleur de l'engagement financier

Participation : CHF 1,896 mio (valeur nominale des actions), soit 32,4 % du capital-actions[17]. Les actions ne sont pas négociées en bourse.
Rémunération du canton pour les prestations fournies : CHF 31,2 mio[18] (contre CHF 29,6 mio en 2024)

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
Sorties hospitalières	5000	4946
Points tarifaires ambulatoires	29 091 732	28 241 485
Indice de casemix	0,765	0,814
Points tarifaires ambulatoires en psychiatrie	5 550 951	6 735 515
Journées de soins en psychiatrie	28 260[19]	29 095[20]
Day mix index (DMI)	1,07	1,09
Produits d'exploitation (mio CHF)	158,9	165,1
Charges d'exploitation (mio CHF)	141,9[21]	147,0[22]
EBITDA (mio CHF)	6,7	7,8
Résultat annuel (mio CHF)	0,0[23]	-0,3
Marge EBITDA	4,2 %	4,7 %
Marge EBITDAR	5,8 %	6,3 %
Degré de liquidité 2[24]	130,3 %	132,0 %

[17] Le capital-actions s'élève à CHF 5 846 000. Depuis, le groupe Swiss Medical Network Hospitals SA détient 35,1 % du capital-actions, le canton de Berne et la société Visana Beteiligungen AG 32,4 % chacun.
[18] Cet indicateur englobe les indemnisations suivantes de la DSSI : soins aigus somatiques en milieu hospitalier, réadaptation en milieu résidentiel, soins psychiatriques en milieu hospitalier, sauvetage (acomptes, y compris dans les domaines CASU, CATA, MATA, etc. À noter qu'en raison de la fusion des services de sauvetage des CHR Spitäler FMI AG et Spital STS AG ainsi que de celle des CHR Spital Emmental AG et Spital Region Oberaargau AG, les acomptes sont répartis à parts égales entre les deux CHR concernés conformément à leur participation dans le capital), formation postgrade en médecine et en pharmacie, formation et perfectionnement dans les professions de la santé non universitaires, enseignement pratique Transfert Théorie Pratique, prestations psychiatriques ambulatoires et de clinique de jour y c. les forfaits pour le service d'urgence, traitements psychiatriques aigus à domicile, intervention de crise ambulatoire en pédopsychiatrie et pédopsychothérapie, planning familial, protection de l'enfance, secteur ambulatoire des cliniques pédiatriques, enquêtes d'entourage (tuberculose pulmonaire), soins intégrés, équipes mobiles en soins palliatifs, soins d'urgence dispensés par les médecins de famille, physiothérapie pédiatrique. Les prestations incluses dans l'indicateur varient d'un hôpital à l'autre.
[19] Montant résultant de l'addition du nombre de journées de soins en psychiatrie générale et psychiatrie spécialisée de l'adulte et en psychiatrie de la personne âgée (25 769) et du nombre de journées de soins en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (2491).
[20] Montant résultant de l'addition du nombre de journées de soins en psychiatrie générale et psychiatrie spécialisée de l'adulte et en psychiatrie de la personne âgée (26 351) et du nombre de journées de soins en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (2744).
[21] Le rapport de gestion (cf. ch. 5.4) indique CHF 149,7 mio. Les charges d'exploitation relevées dans le présent compte rendu intègrent des valeurs figurant dans le bilan consolidé : « Charges des matières et consommables » (CHF 23,3 mio) + « Charges de personnel » (CHF 103,4 mio) + « Autres charges d'exploitation » (CHF 15,2 mio)
[22] Les charges d'exploitation relevées dans le présent compte rendu intègrent des valeurs figurant dans le bilan consolidé : « Charges des matières et consommables » (CHF 24,5 mio) + « Charges de personnel » (CHF 107,7 mio) + « Autres charges d'exploitation » (CHF 14,8 mio). L'écart avec l'indicateur des charges d'exploitation figurant au ch. 5.4 (CHF 154,7 mio) résulte de la prise en compte du poste « Honoraires des médecins » (CHF 7,7 mio).
[23] Bénéfice annuel consolidé de CHF 35 194
[24] Le rapport de gestion indique un taux de 123,0 %. En effet, contrairement aux services psychiatriques régionaux et aux CHR, le RdA ne tient pas compte des créances à court terme dans les actifs concernés. À l'avenir, des directives claires de la part de la DSSI devraient éviter ces différences de calcul.

Degré de couverture des immobilisations 2	112,7 %	111,5 %
Degré d'autofinancement	65,6 %	65,6 %

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil d'administration	1	7	8
Directoire	3	6	9

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique

Rémunérations en milliers de CHF (avec frais et débours + cotisations de l'employeur aux assurances sociales [selon rapport sur les indemnités])	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
Total des rémunérations versées au conseil d'administration	(9) 171	(8) 145
Rémunération du/de la président·e du conseil d'administration	56	56
Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans président ou présidente)	(8) 14	(7) 13
Total des rémunérations versées à la direction	(5,7) 1469	(5,9[25]) 1645
Rémunération du/de la président·e de la direction	285	297
Rémunération moyenne par membre de la direction	258	279

Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur

En 2025, le montant total des rémunérations perçues par les membres du conseil d'administration s'élève à 144 560 francs (contre CHF 170 870 en 2024, soit -15 %), un montant en baisse pour la deuxième année consécutive (-14 % en 2024) qui s'explique notamment par une composition qui est passée de 9 membres à 8.
La rémunération versée à chaque membre se situe dans les limites fixées. Comme l'année précédente, le président du conseil d'administration, Anthony Picard, a bénéficié du montant maximum autorisé (55 650 francs), alors que les représentants du groupe Swiss Medical Network Hospitals SA au conseil d'administration, Raymond Loretan et Fabrice Zumbrunnen, n'ont perçu aucune rémunération. Tous les autres membres ont obtenu des rémunérations inférieures à celles de l'exercice précédent, elles-mêmes en dessous des plafonds autorisés. L'année dernière déjà, ces rémunérations avaient baissé en raison de la diminution en partie significative de la charge de travail en lien avec VIVA. Le RdA SA n'a pas déclaré de mandats supplémentaires.

[25] Dans son rapport de gestion, le RdA SA indiqué un chiffre arrondi (6,0). Pour parvenir à la rémunération moyenne par membre du conseil d'administration, il convient de se baser sur le chiffre correct (soit 5,9).

	La rémunération versée aux membres de la direction se monte à 1 645 044 francs au cours de l'année sous revue, ce qui correspond à une hausse de 12 % par rapport à l'année précédente (CHF 1 469 127). Cela est notamment dû à la hausse du nombre de membres. Si ce nombre n'a augmenté que de manière marginale compte tenu des changements en cours d'année (5,9 membres en 2025, contre 5,7 en 2024), la direction du RdA SA se compose de neuf[26] membres au 31 décembre 2025 – alors qu'elle en comptait seulement cinq au 31 décembre 2024. En vertu de l'article 716a CO, la rémunération de la direction relève de la compétence exclusive des conseils d'administration en tant que tâche inaliénable et intransmissible.
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle (point 13 des Lignes directrices sur la gouvernance)	Selon les indications communiquées par l'organe de direction stratégique lors de l'entretien de controlling du 23 janvier 2026, les principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle inscrits au point 13 des Lignes directrices sur la gouvernance sont respectés.
Autres catégories d'actionnaires importantes	Le groupe Swiss Medical Network Hospitals SA SA détient 35,14 % des actions et Visana Beteiligungen AG 32,43 %.
Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par le Conseil-exécutif le 21 décembre 2022) mise à jour en 2026 ; entrée en vigueur prévue le 1er janvier 2027 (voir point 9.6 des Lignes directrices sur la gouvernance) Stratégie de surveillance (approuvée par le Conseil-exécutif le 21 décembre 2022) mise à jour en 2026 ; entrée en vigueur prévue le 1er janvier 2027 (voir point 10.9 des Lignes directrices sur la gouvernance)
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse a été réalisée en 2021. D'après les renseignements fournis par le RdA SA, les obligations légales en la matière relevant des articles 13a ss LEg ont été respectées (feu jaune selon le Module 1 de Logib).

[26] La hausse est due à un changement dans l'organigramme. La « direction des soins RdA » a été supprimée en tant qu'unité intermédiaire et les trois directions des soins des sites de Moutier, Saint-Imier et des EMS qui lui étaient rattachées font désormais directement partie de la direction.

Entreprise / Institution	**Schulverlag plus AG**
Informations générales (public)	
But de l'engagement du canton	Élaboration de matériel d'enseignement de qualité sur la base de concepts solides et des plans d'études cantonaux actuels ou à venir au niveau de l'école obligatoire. Fourniture aux écoles du matériel d'enseignement et d'autres supports scolaires avec un bon rapport qualité-prix.
Forme juridique	Société anonyme
Membres de l'organe de direction stratégique	Werner Schiesser (président) Karin Taheny (vice-présidente) Elena Folini Susanne Müller Marion Leu (depuis novembre 2025) Irene Frei (jusqu'en juin 2025) Hansi Voigt (jusqu'en juin 2025)
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Susanne Müller
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Dieter Spahni
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Secrétariat général
Indicateurs (public)	
Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous revue : 50,58 (année précédente : 41,2)[27]
Ampleur de l'engagement financier	Le canton de Berne détient 50 % du capital social, qui s'élève à CHF 2,2 millions.
Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	

	Année précédente en milliers CHF	Année sous revue en milliers CHF
Produit d'exploitation	20 850	20 520
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)	27	30
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôt (EBIT)	-2035	-2490
Résultat de l'entreprise	-2081	-2551

[27] Le nombre plus élevé d'équivalents temps plein par rapport à l'année précédente est à mettre sur le compte de l'intégration d'auteures et auteurs externes au sein de l'organisation. Ainsi, bien que ces dépenses soient comptabilisées dans les frais de personnel, elles permettent aussi de réduire les coûts de développement.

Total du bilan	13 025	10 882
Fonds propres	10 490	7939
Taux d'autofinancement	81 %	73 %

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil d'administration	4	1	5
Direction	2	4	6

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique

Rémunérations en milliers CHF (cotisations de l'employeur aux assurances sociales incluses)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous revue
Total des rémunérations versées au conseil d'administration	107	101
Rémunération du/de la président-e du conseil d'administration	45	25
Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le/la président-e)	12	12
Total des rémunérations versées à la direction	953	886
Rémunération du/de la président-e de la direction	267	262
Rémunération moyenne par membre de la direction	191	163

Justification des écarts par rapport à l'année précédente

L'année dernière, la rémunération versée à la présidente du conseil d'administration a été plus élevée qu'habituellement. Cette situation était principalement due à une charge de travail accrue liée au pourvoi de plusieurs postes au sein du conseil d'administration et de la direction. Au cours de l'année sous revue, cette charge de travail supplémentaire a diminué, ce qui explique pourquoi la rémunération a de nouveau baissé.

Au sein de la direction, un poste est resté temporairement vacant au cours de l'année sous revue et n'a pas pu être pourvu immédiatement. De plus, la rémunération variable n'a été versée que partiellement, les objectifs annuels n'ayant pas été atteints. Par conséquent, la rémunération indiquée pour l'ensemble de la direction est inférieure à celle de l'année précédente.

Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes directrices	Selon les renseignements fournis par l’organe de direction stratégique lors de l’entretien de controlling du 11 décembre 2025, Schulverlag plus AG applique les principes directeurs de la rémunération des organes de direction opérationnelle et stratégique qui sont définis au chiffre 13 des Lignes directrices.
Autres organes importants impliqués	Le canton d’Argovie détient aussi 50 % du capital social.
Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par la Direction compétente et le canton d’Argovie le 26 août 2020) Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 20 octobre 2023)
Analyse de l’égalité salariale	La loi sur l’égalité (LEg ; RS 151.1) oblige les organismes employant 100 personnes ou plus à effectuer une analyse de l’égalité salariale. Vu le nombre de personnes employées par Schulverlag plus AG, il n’est pas nécessaire d’effectuer une telle analyse.

Entreprise / Institution	**SA Salines Suisses**
Informations générales (public)	
But de l'engagement du canton	La société SA Salines Suisses exerce par ses activités le droit régalien des cantons d'importer et de vendre en Suisse du sel et des mélanges de sel contenant 30 % ou plus de chlorure de sodium et de saumure. Grâce à sa participation, le canton de Berne peut assurer son approvisionnement en sel, en particulier pour l'entretien hivernal des routes qui permet de garantir la mobilité et donc l'activité économique. Les autres produits issus du sel que produit SA Salines Suisses couvrent tous les besoins et domaines d'utilisation de la population suisse.
Forme juridique	Société anonyme au sens des articles 620 et suivants du Code des obligations
Membres de l'organe de direction stratégique	Köbi Frei, président Christian Rathgeb, vice-président Maya Büchi-Kaiser Monica Duca Widmer Patricia Kettner Stephanie Matter Claude Risch Pierre-François Veillon Andrea von Kaenel
Représentation du canton dans l'organe de direction stratégique	Aucune
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Urs Ch. Hofmeier, directeur général
Direction et office compétents	Direction des finances, Secrétariat général
Indicateurs (public)	
Nombre de collaborateurs et collaboratrices (EPT)	Année sous rapport : 283,6 (252 en 2024).
Ampleur de l'engagement financier	Le capital-actions de la SA Salines Suisses s'élève à CHF 18 724 000. Il est réparti en 18 724 000 actions nominales entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 1 chacune. Le canton de Berne dispose de 2 686 576 actions, ce qui représente une part totale de 14,3 %. Dividendes exceptionnels encaissés en 2025 pour la participation cantonale : CHF 27 250 (CHF 0,7 en 2024) Restitution des taxes de régale : CHF 110 495 (CHF 106 235 en 2024) La SA Salines Suisses ne répond de ses engagements qu'à concurrence de sa fortune sociale. La société a conclu des assurances responsabilité civile en fonction du type et du volume des risques ainsi qu'une assurance responsabilité civile des organes pour le conseil d'administration et la direction. D'autre part, la responsabilité telle que définie par le droit des

sociétés s'applique selon les dispositions prévues par le Code des obligations.

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation (au niveau du groupe)

Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
Produit des ventes de sel (mio CHF)	118,5	115,3
Bénéfice net (mio CHF)	-1,1	-22,8
Total du bilan (mio CHF)	306,9	435,1
Revenus d'exploitation (mio CHF)	110,1	109,8
EBIT (mio CHF)	-2,9	-26,9
Degré de couverture des immobilisations 1	98,8 %	98,4 %
Degré de couverture des immobilisations 2	122,1 %	119,4 %
Degré de liquidités 2	189,0 %	329,4 %
Part des capitaux propres	69,9 %	77,8 %
Consommation d'électricité par tonne de sel (en CHF et en kWh)	33,02 190,85	29,76 201,39
Stocks de sel au 30.11 (en tonnes)	211 000	209 212

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil d'administration	5	4	9
Direction	2	5	7

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique[28]

Rémunérations en milliers CHF (sans les cotisations de l'employeur aux assurances sociales)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
Total des rémunérations versées au conseil d'administration	337	395
Rémunération du président ou de la présidente du conseil d'administration	61	71

[28] Les rémunérations versées au conseil de fondation comprennent les jetons de présence et les indemnités de déplacement. La rémunération du président de la direction comprend les composantes variables.

	Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le président ou la présidente)	34	41
	Total des rémunérations versées à la direction	1 813	1 926
	Rémunération du président ou de la présidente de la direction	403	423
	Rémunération moyenne par membre de la direction	259	275
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Des rémunérations plus élevées ont été versées au président et aux membres du conseil d'administration du fait de la création des commissions de sélection du conseil d'administration et du CEO, d'une part, et du deuxième paquet de réformes arrêté en 2024, d'autre part, qui ont entraîné une nette augmentation du nombre de séances (56 en 2025, contre 36 en 2024). Concernant la direction, l'augmentation est due à des hausses de salaire individuelles et, compte tenu des différences de rémunération, aux diverses participations aux bénéfices. Aucune compensation du renchérissement n'a été versée aux organes de direction.		
Respect des principes directeurs de rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle définis au chiffre 13 des Lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques	Selon une information écrite de l'entreprise, celle-ci respecte les principes directeurs régissant la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle prévus au chiffre 13 des Lignes directrices du 13 novembre 2024 sur la gouvernance des entreprises publiques.		
Autres actionnaires importants	Avec 2 686 576 actions, le canton de Berne est le plus important actionnaire. Le canton de Bâle-Ville se situe au 2e rang avec 2 572 328 actions, et le canton de Zurich au 3e rang avec 2 470 808 actions. Les plus petites parts du capital sont détenues par les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures, de Nidwald et d'Obwald (84 288 actions chacun) et la Principauté de Liechtenstein (qui en détient 53 000). Selon le rapport de gestion de 2025, les Salines Suisses détiennent les participations suivantes : – Rheinsalz AG, Pratteln (55 %) – Agrosal GmbH, Heilbronn D (45 %) – EcoClay AG, Liestal (36 %)		
Instruments de pilotage	Stratégie des propriétaires (approuvée le 26 septembre 2025 par le Conseil de concordat réuni en séance plénière) Stratégie de surveillance (approuvée le 15 décembre 2022)		

Analyse de l’égalité salariale	La précédente analyse de l’égalité salariale remonte à 2020. Selon les renseignements fournis par la SA Salines Suisses, cette dernière satisfait aux obligations légales énoncées aux articles 13 et suivants de la loi fédérale sur l’égalité entre femmes et hommes. En 2025, une nouvelle étude sur l’égalité salariale a été menée. Ses résultats n’étaient pas encore disponibles en fin d’exercice.

Entreprise / Institution **SA SelFin Invest**

Informations générales **(public)**

Avec la fusion par absorption de SelFin Invest par la SA Salines Suisses, au 1er juillet 2025, les fonds ou réserves d’un montant de CHF 147 millions, qui avaient été externalisés en 2013, ont été réintégrés dans cette société (voir à ce sujet le rapport des Salines Suisses). Lors de la fusion, la SA SelFin Invest a été dissoute, de même que son conseil d’administration.

La SA SelFin Invest avait pour buts le financement, l’administration et l’exploitation de biens, de participations et de droits. Elle réalise principalement toutes sortes d’opérations financières, commerciales et de financement, notamment dans le domaine de la production et de la distribution de sel en Suisse.

Entreprise / Institution	**Spital Netz Bern Immobilien AG (SNBI AG)**		
Informations générales **(public)**			
But de l'engagement du canton	La société SNBI AG fait partie du groupe de l'Île (Insel Gruppe AG). Elle est la propriétaire des immeubles de l'ancien centre hospitalier régional Spitalnetz Bern AG. Ces infrastructures, gérées par le groupe de l'Île, font l'objet de contrats de location à long terme fondés sur les coûts.		
Forme juridique	SA au sens des articles 620 ss CO		
Membres de l'organe de direction stratégique	Le conseil d'administration de la société SNBI AG est identique à celui du groupe de l'Île. Bernhard Pulver (président du conseil d'administration jusqu'au 7 novembre 2025) Adrian Schmitter (président du conseil d'administration à partir du 7 novembre 2025, membre depuis le 4 juin 2025) Daniel Hoffet (jusqu'au 4 juin 2025) Ariste Baumberger Thomas Harnischberg (à partir du 4 juin 2025) Marc Müller Madeleine Petit Barbara Radtke Simon Roten (à partir du 4 juin 2025) Virginia Richter Jochen Werner Danuta Zemp (à partir du 4 juin 2025)		
Représentant·e·s du canton dans l'organe de direction stratégique	Aucune		
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	La société SNBI AG est dotée de la même présidence que le groupe de l'Île. Christian Leumann[29]		
Direction et office compétents	Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, Secrétariat général		
Indicateurs **(public)**			
Nombre de collaborateurs et collaboratrices (EPT)	Aucune		
Ampleur de l'engagement financier	Valeur nominale des actions :		CHF 8,3 mio
Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Revenus des immeubles (mio CHF)	4,3	7,3
	Charges d'exploitation (mio CHF)	1,6	1,5

[29] Depuis le 1er janvier 2026 : Jennifer Diedler

	Résultat annuel (mio CHF)	-0,8	-3,3
	Marge EBITDA	62,3 %	78,9 %
	Marge EBITDAR	63,1[30] %	79,3 %
	Degré de liquidité 2	783,1 %	865,6 %
	Degré de couverture des immobilisations 2	140,7[31] %	149,9 %
	Degré d’autofinancement	59,0	59,3
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique	La représentation des genres correspond à celle du groupe de l’Île : voir le compte rendu le concernant (premier cercle).		
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique Justification des écarts par rapport à l’exercice antérieur	Les rémunérations sont gérées et financées globalement par le groupe de l’Île. Il n’est versé aucune autre indemnité.		
Autres catégories d’actionnaires importantes	Aucune		
Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par le Conseil-exécutif le 21 décembre 2022) mise à jour en 2026 ; entrée en vigueur prévue le 1er janvier 2027 (voir point 9.6 des Lignes directrices sur la gouvernance) Stratégie de surveillance (approuvée par le Conseil-exécutif le 21 décembre 2022) mise à jour en 2026 ; entrée en vigueur prévue le 1er janvier 2027 (voir point 10.9 des Lignes directrices sur la gouvernance)		
Analyse de l’égalité salariale	La société SNBI AG n’emploie pas de personnel en son nom propre.		

[30] Le compte rendu de l’exercice 2024 indiquait une marge EBITDAR de CHF 32 000 qui ne tenait pas compte des loyers, ce qui a été corrigé dans le présent document.
[31] Le taux indiqué dans le compte rendu de l’exercice 2024 était faux et a été corrigé dans le présent document.

Entreprise / Institution	**Fondation Ballenberg**
Informations générales (public)	
But de l'engagement du canton	Encouragement des activités culturelles et protection du patrimoine culturel. Selon l'article 48 de la Constitution du canton de Berne (ConstC ; RSB 101.1), le canton et les communes facilitent l'accès à la vie culturelle. Ils encouragent la création et les échanges culturels en prenant en considération toutes les parties de la population et la diversité culturelle du canton. Selon les articles 2, 4 et 5 de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11), l'encouragement des activités culturelles vise notamment à renforcer la diversité culturelle, à faire participer la population à la vie culturelle, à préserver l'héritage culturel, à faciliter la diffusion des créations culturelles contemporaines et à accroître l'attractivité du canton. Le canton encourage la culture sous toutes ses formes d'expression, notamment la littérature, la musique, le théâtre, la danse, les arts visuels, la photographie, le cinéma, les arts appliqués et le design ainsi que l'architecture. Il soutient en particulier la création culturelle, la collecte, la sauvegarde et la mise en valeur de biens culturels, la présentation et la diffusion d'œuvres et d'offres culturelles, les échanges culturels, la documentation et l'information. Le canton soutient les actrices et les acteurs culturels ainsi que les institutions et les organisations culturelles au moyen de subventions et par d'autres mesures appropriées. La protection du patrimoine culturel dans les musées se fonde sur les articles 2 et 11 de la loi sur la protection du patrimoine (LPat ; RSB 426.41) et sur l'article 6 de l'ordonnance sur la protection du patrimoine (OPat ; RSB 426.411).
Forme juridique	Fondation
Membres de l'organe de direction stratégique	Peter Flück (président) Bernadette Hänni (vice-présidente) Sibylle Birrer Peter Knutti Nicolas Ludin Erich Sterchi Manuel Strasser Ursula Trunz
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Sibylle Birrer
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Martin Michel
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Office de la culture
Indicateurs (public)	
Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous revue : 61 (année précédente : 58)
Ampleur de l'engagement financier[32]	Subvention d'exploitation annuelle : CHF 1 335 000 (année précédente : CHF 1 335 000)

[32] Les subventions versées en plus des subventions d'exploitation sont des subventions d'investissement qui, selon le contrat de prestations, ne sont pas comprises dans les subventions d'exploitation.

subvention pour un train transportant des personnes : CHF 33 736 ; subvention pour un site dédié aux manifestations : CHF 180 000

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous revue
Nb de visiteurs-euses	173 392	190 322
Degré de couverture des coûts I (recettes générées sans subvention cantonale par rapport aux charges d'exploitation)	87,64 %	90,05 %)
Degré de couverture des coûts II (recettes générées sans subvention publique par rapport aux charges d'exploitation)	82,26 %	85,5 %
Charges d'exploitation (CHF)	10 959 332	13 039 617
Bénéfice sur l'année (CHF)	2544	8241

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil de fondation	3	5	8
Direction	-	3	3

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique

Rémunérations en milliers CHF (y c. cotisations de l'employeur aux assurances sociales et indemnités forfaitaires pour le/la président-e du conseil de fondation et la direction)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous revue
Total des rémunérations versées au conseil de fondation[33]	64	74
Rémunération du/de la président-e du conseil de fondation	45	63
Rémunération moyenne par membre du conseil de fondation (sans le/la président-e)[34]	2	2
Total des rémunérations versées à la direction[35]	302	298
Rémunération du/de la président-e de la direction	166	185

[33] Y compris forfaits pour les jetons de présence et les frais de déplacement.
[34] Arrondie au millier de francs.
[35] Les frais liés au siège de la direction sont rémunérés sur mandat.

	Rémunération moyenne par membre de la direction	101	99

Justification des écarts par rapport à l'année précédente	Le président du conseil de fondation et son entreprise FS Impuls GmbH ont été chargés par les autres membres du conseil de diriger le projet « Neugestaltung Eingang West » (nouveau bâtiment d'accueil et nouveau dépôt ainsi que nouvelle surface d'exposition à l'entrée ouest). Sur la base de l'avancement du projet et du nombre d'heures plus élevé qui en découle, la rémunération de cette tâche s'élève à CHF 17 000 (année précédente : CHF 4000). En outre, l'entreprise FS Impuls GmbH reçoit une indemnité de CHF 40 000 pour la responsabilité qu'elle assume en matière de recherche/récolte de fonds, à l'instar de l'année précédente. Un siège au sein de la direction était vacant entre les mois de juin et d'août 2025. Le poste de président de la direction a été reclassé au 1er janvier 2025 ; de plus, son titulaire percevra une rémunération supplémentaire de CHF 6500 si tous les objectifs sont atteints.
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes directrices	Selon les renseignements fournis par l'organe de direction stratégique lors de l'entretien de controlling du 25 août 2025, la fondation Ballenberg applique les principes directeurs de la rémunération des organes de direction opérationnelle et stratégique qui sont définis au chiffre 13 des Lignes directrices.
Autres organes importants impliqués	Confédération
Instruments de pilotage	Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 16 juin 2022) La stratégie de surveillance est réexaminée tous les quatre ans. Le prochain réexamen est prévu en 2026. Une stratégie de propriétaire est en cours d'élaboration.
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2023 sur la base de l'article 2a de l'ordonnance sur les subventions cantonales (OCSu ; RSB 641.111). Selon les informations fournies par la fondation Ballenberg, les obligations légales prévues par les articles 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg ; RS 151.1) ont été respectées.

Entreprise / Institution	**Fondation du Musée d'Histoire de Berne**
Informations générales (public)	
But de l'engagement du canton	Encouragement des activités culturelles et protection du patrimoine culturel. Selon l'article 48 de la Constitution du canton de Berne (ConstC ; RSB 101.1), le canton et les communes facilitent l'accès à la vie culturelle. Ils encouragent la création et les échanges culturels en prenant en considération toutes les parties de la population et la diversité culturelle du canton. Selon les articles 2, 4 et 5 de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11), l'encouragement des activités culturelles vise notamment à renforcer la diversité culturelle, à faire participer la population à la vie culturelle, à préserver l'héritage culturel, à faciliter la diffusion des créations culturelles contemporaines et à accroître l'attractivité du canton. Le canton encourage la culture sous toutes ses formes d'expression, notamment la littérature, la musique, le théâtre, la danse, les arts visuels, la photographie, le cinéma, les arts appliqués et le design ainsi que l'architecture. Il soutient en particulier la création culturelle, la collecte, la sauvegarde et la mise en valeur de biens culturels, la présentation et la diffusion d'œuvres et d'offres culturelles, les échanges culturels, la documentation et l'information. Le canton soutient les actrices et les acteurs culturels ainsi que les institutions et les organisations culturelles au moyen de subventions et par d'autres mesures appropriées. La protection du patrimoine culturel dans les musées se fonde sur les articles 2 et 11 de la loi sur la protection du patrimoine (LPat ; RSB 426.41) et sur l'article 6 de l'ordonnance sur la protection du patrimoine (OPat ; RSB 426.411).
Forme juridique	Fondation
Membres de l'organe de direction stratégique	Jürg Wichtermann (président) Simone Hofstetter (vice-présidente) Renate Amstutz Bettschart Hans Georg Brunner Daniel Kramer Claudia Mannhart Peter Stämpfli Kristin Arnold Zehnder
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Renate Amstutz Bettschart Peter Stämpfli
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Thomas Pauli-Gabi
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Office de la culture
Indicateurs (public)	
Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous revue : 64 (année précédente : 64)
Ampleur de l'engagement financier	Subvention d'exploitation : CHF 2 356 333 (année précédente : CHF 2 356 333) Subvention pour le projet de rénovation complète : CHF 500 000

(année précédente : subvention pour le projet de rénovation complète : CHF 2 mio.)
subvention au titre des expositions de portée internationale : CHF 293 688

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous revue
Nb total de visiteurs-euses, y c. lors de manifestations	125 053	126 100
Nb d'expositions temporaires présentées	5	4
Nb de visites guidées	814	943
Degré de couverture des coûts (recettes générées par rapport aux charges d'exploitation)	47,6 %	50 %
Charges d'exploitation (CHF)	13 320 386	14 196 069
Résultat annuel (CHF)	14 030	17 453

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil de fondation	4	4	8
Direction	4	5	9

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique

Rémunérations en milliers CHF (cotisations de l'employeur aux assurances sociales incluses)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous revue
Total des rémunérations versées au conseil de fondation	20	32
Rémunération du/de la président-e du conseil de fondation	20	20
Rémunération moyenne par membre du conseil de fondation (sans le/la président-e)	0	0
Total des rémunérations versées à la direction	1302	1589
Rémunération du/de la président-e de la direction	272	281
Rémunération moyenne par membre de la direction	163	177

Justification des écarts par rapport à l’année précédente	À partir de l’année sous revue, la rémunération du/de la président-e de la commission de construction s’élève à un montant forfaitaire de CHF 12 000. Cette rémunération a été fixée en raison des dépenses importantes liées au projet de rénovation complète.
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes directrices	Selon les renseignements fournis par l’organe de direction stratégique lors de l’entretien de controlling du 22 mai 2025, le Musée des Beaux-Arts de Berne applique les principes directeurs de la rémunération des organes de direction opérationnelle et stratégique qui sont définis au chiffre 13 des Lignes directrices.
Autres organes importants impliqués	Commune bourgeoise de Berne, Ville de Berne, autres communes de la Conférence régionale de Berne-Mittelland
Instruments de pilotage	Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 16 juin 2022) La stratégie de surveillance est réexaminée tous les quatre ans. Le prochain réexamen est prévu en 2026. Une stratégie de propriétaire est en cours d’élaboration.
Analyse de l’égalité salariale	La dernière analyse de l’égalité salariale a été réalisée en 2024 sur la base de l’article 2a de l’ordonnance sur les subventions cantonales (OCSu ; RSB 641.111). Selon les informations fournies par le Musée d’Histoire de Berne, les obligations légales prévues par les articles 13a ss de la loi fédérale sur l’égalité entre femmes et hommes (LEg ; RS 151.1) ont été respectées.

Entreprise / Institution	**Fondation Bühnen Bern**
Informations générales (public)	
But de l'engagement du canton	Encouragement des activités culturelles. Selon l'article 48 de la Constitution du canton de Berne (ConstC ; RSB 101.1), le canton et les communes facilitent l'accès à la vie culturelle. Ils encouragent la création et les échanges culturels en prenant en considération toutes les parties de la population et la diversité culturelle du canton. Selon les articles 2, 4 et 5 de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11), l'encouragement des activités culturelles vise notamment à renforcer la diversité culturelle, à faire participer la population à la vie culturelle, à préserver l'héritage culturel, à faciliter la diffusion des créations culturelles et à accroître l'attractivité du canton. Le canton encourage la culture sous toutes ses formes d'expression, notamment la littérature, la musique, le théâtre, la danse, les arts visuels, la photographie, le cinéma, les arts appliqués et le design ainsi que l'architecture. Il soutient en particulier la création culturelle, la collecte, la sauvegarde et la mise en valeur de biens culturels, la présentation et la diffusion d'œuvres et d'offres culturelles, les échanges culturels, la documentation et l'information. Le canton soutient les actrices et les acteurs culturels ainsi que les institutions et les organisations culturelles au moyen de subventions et par d'autres mesures appropriées.
Forme juridique	Fondation
Membres de l'organe de direction stratégique	Werner Luginbühl (président) Michael Kaufmann (vice-président) Matthias Kuhn Sibyl Matter Ursula Nold Andreas Reber Tatjana Rothenbühler
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Michael Kaufmann
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Florian Scholz
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Office de la culture
Indicateurs (public)	
Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous revue : 350 (année précédente : 354) À cela s'ajoutent environ 250 artistes invités et intérimaires par saison, dont les heures de travail ne sont pas converties en EPT.
Ampleur de l'engagement financier	Subvention d'exploitation de CHF 15 352 000 pour l'exercice 2024-2025 (exercice 2023-2024 : CHF 15 352 000)

Indicateurs clés relatifs à l’exploitation

Indicateur	Année précédente 2023-2024	Année sous revue 2024-2025
Nb de représentations	459	476
Nb de visiteurs-euses (places occupées sans les représentations données à d’autres endroits)	147 258	149 881
Degré de couverture des coûts (recettes générées par rapport aux charges d’exploitation)	23,5 %	23 %
Charges d’exploitation (CHF)	49 030 667	49 641 112
Bénéfice sur l’année (CHF)	0	0

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d’hommes	Total
Conseil de fondation	3	4	7
Direction	2	8	10

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique

Rémunérations en milliers CHF (cotisations de l’employeur aux assurances sociales incluses)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous revue
Total des rémunérations versées au conseil de fondation	30	24
Rémunération du/de la président-e du conseil de fondation	30	10
Rémunération moyenne par membre du conseil de fondation (sans le/la président-e)	0	2
Total des rémunérations versées à la direction	1843	1843
Rémunération du/de la président-e de la direction	302	300
Rémunération moyenne par membre de la direction	184	184

Justification des écarts par rapport à l’année précédente	La méthode de rémunération pour la présidente ou le président du conseil de fondation ainsi que pour le conseil de fondation dans son ensemble a été modifiée au cours de l’année sous revue. Désormais, sur la rémunération de la présidente ou du président du conseil de fondation, CHF 10 000 sont mis à la disposition des autres membres du conseil de fondation pour leurs activités au sein de groupes de travail. Dans les faits, ces activités ont donné lieu à une rémunération de CHF 4000 au cours de l’année sous revue. Les fonctions du président du conseil de fondation (rémunération totale : CHF 20 000) ont été assumées à titre exceptionnel pour moitié par le vice-président au cours de l’année sous revue.
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes directrices	Selon les renseignements fournis par l’organe de direction stratégique lors de l’entretien de controlling du 23 janvier 2026, la fondation Bühnen Bern applique les principes directeurs de la rémunération des organes de direction opérationnelle et stratégique qui sont définis au chiffre 13 des Lignes directrices.
Autres organes importants impliqués	Ville de Berne, autres communes de la Conférence régionale de Berne-Mittelland
Instruments de pilotage	Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 16 juin 2022) La stratégie de surveillance est réexaminée tous les quatre ans. Le prochain réexamen est prévu en 2026.Une stratégie de propriétaire est en cours d’élaboration.
Analyse de l’égalité salariale	La dernière analyse de l’égalité salariale a été réalisée en 2023 sur la base de l’article 2a de l’ordonnance sur les subventions cantonales (OCSu ; RSB 641.111). Selon les informations fournies par Bühnen Bern, les obligations légales prévues par les articles 13a ss de la loi fédérale sur l’égalité entre femmes et hommes (LEg ; RS 151.1) ont été respectées.

Entreprise / Institution	**Fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne**
Informations générales (public)	
But de l'engagement du canton	Encouragement des activités culturelles et protection du patrimoine culturel. Selon l'article 48 de la Constitution du canton de Berne (ConstC ; RSB 101.1), le canton et les communes facilitent l'accès à la vie culturelle. Ils encouragent la création et les échanges culturels en prenant en considération toutes les parties de la population et la diversité culturelle du canton. Selon les articles 2, 4 et 5 de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11), l'encouragement des activités culturelles vise notamment à renforcer la diversité culturelle, à faire participer la population à la vie culturelle, à préserver l'héritage culturel, à faciliter la diffusion des créations culturelles contemporaines et à accroître l'attractivité du canton. Le canton encourage la culture sous toutes ses formes d'expression, notamment la littérature, la musique, le théâtre, la danse, les arts visuels, la photographie, le cinéma, les arts appliqués et le design ainsi que l'architecture. Il soutient en particulier la création culturelle, la collecte, la sauvegarde et la mise en valeur de biens culturels, la présentation et la diffusion d'œuvres et d'offres culturelles, les échanges culturels, la documentation et l'information. Le canton soutient les actrices et les acteurs culturels ainsi que les institutions et les organisations culturelles au moyen de subventions et par d'autres mesures appropriées. La protection du patrimoine culturel dans les musées se fonde sur les articles 2 et 11 de la loi sur la protection du patrimoine (LPat ; RSB 426.41) et sur l'article 6 de l'ordonnance sur la protection du patrimoine (OPat ; RSB 426.411).
Forme juridique	Fondation
Membres de l'organe de direction stratégique	Jonathan Gimmel (président) Alex Wassmer (vice-président) Janine Aebi-Müller Giovanna Battagliero Marcel Brülhart Franziska Burkhardt Alex Geissbühler Mark Ineichen Barbara Luginbühl-Sieber Michael A. Meer Ueli Winzenried Christoph Zimmerli
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Jonathan Gimmel (président) Marcel Brülhart Alex Wassmer
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Nina Zimmer
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Office de la culture
Indicateurs (public)	
Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous revue : 43,01 (année précédente : 42,58) (rémunération au mois), 11,88 (année précédente : 12,02) (rémunération à l'heure)

Ampleur de l'engagement financier	Subvention d'exploitation annuelle : CHF 6 350 000 (année précédente : CHF 6 350 000) Subvention au titre des expositions de portée internationale : CHF 115 500 (année précédente : CHF 149 750), (année précédente : subvention pour des travaux préparatoires en lien avec un crédit d'étude de CHF 100 000 pour une construction de remplacement ; crédit complémentaire de CHF 250 000 pour un concours d'architecture)

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous revue
Nb de visiteurs-euses	113 843	93 879
Nombre de manifestations liées à des expositions (introductions, visites guidées, entretiens avec des artistes, visionnages d'images, ateliers)	275[36]	318
Degré de couverture des coûts (recettes générées par rapport aux charges d'exploitation)	34,4 %	32,7 %
Charges d'exploitation (CHF)	8 788 121	8 651 033
Résultat opérationnel (CHF)[37]	125 393	19 902
Résultat annuel	-926 985	-181 335

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil de fondation	4	8	12
Direction	3	2	5

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique

Rémunérations en milliers CHF[38] (y c. cotisations de l'employeur aux assurances sociales et indemnités forfaitaires pour le/la président-e du conseil de fondation et la direction)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous revue
Total des rémunérations versées au conseil de fondation (50 %)	29	29
Rémunération du/de la président-e du conseil de fondation (50 %)	29	29
Rémunération moyenne par membre du conseil de fondation (sans le/la président-e)	0	0

[36] Correction du chiffre de l'année précédente : le rapport établi à la fin de l'année 2024 faisait état de 166 visites guidées. Il s'agissait du nombre de visites guidées privées. Ce chiffre a été corrigé en y ajoutant le nombre de visites guidées publiques (109 au total).
[37] Le résultat opérationnel annuel 2025 s'élève à CHF 19 902 et correspond au résultat d'exploitation 2025. Les projets spéciaux « Avenir du Musée des Beaux-Arts de Berne » et « Gurlitt » sont financés par des fonds. En raison du passage à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC, le résultat comptable (après affectations/utilisations des fonds étrangers) s'élève à CHF -181 335.
[38] Les membres de la direction et le conseil de fondation travaillent pour la fondation faîtière Musée des Beaux-Arts de Berne – Zentrum Paul Klee. Les rémunérations versées (à l'exception de celles des conservatrices en chef) sont réparties à parts égales entre le Musée des Beaux-Arts de Berne et le Zentrum Paul Klee.

	Total des rémunérations versées à la direction (50 %)	580	584
	Rémunération du/de la président-e de la direction (50 %)	160	162
	Rémunération moyenne par membre de la direction (50 %)	116	116
Justification des écarts par rapport à l’année précédente	Aucun écart significatif		
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes directrices	Selon les renseignements fournis par l’organe de direction stratégique lors de l’entretien de controlling du 25 juin 2025, la fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne, les applique les principes directeurs de la rémunération des organes de direction opérationnelle et stratégique qui sont définis au chiffre 13 des Lignes directrices.		
Autres organes importants impliqués	Aucun		
Instruments de pilotage	Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 16 juin 2022 et mise à jour le 6 mars 2023) Une stratégie de propriétaire est en cours d’élaboration.		
Analyse de l’égalité salariale	La dernière analyse de l’égalité salariale a été réalisée en 2022. Selon les informations fournies par le Musée des Beaux-Arts de Berne, les obligations légales prévues par les articles 13a ss de la loi fédérale sur l’égalité entre femmes et hommes (LEg ; RS 151.1) ont été respectées.		

Entreprise / Institution	**Groupe STI**
Informations générales (public)	
But de l'engagement du canton	– Entretien et extension continus de l'infrastructure – Renforcement de STI AG: augmentation de la qualité, de l'orientation clientèle, de la productivité et donc de la compétitivité sur le marché – Soutien de la stratégie de mobilité globale et de la stratégie énergétique du canton – Maintien et création de postes de travail qualifiés, conditions de travail modernes et équitables, augmentation de la part des femmes aux postes à responsabilités
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique[39]	Susanne Huber, présidente Konrad Hädener, vice-président Daniel Hofer Raphael Lanz Simon Ryser[40] Alfons Bichsel[41] Annekäthi Neukomm Andreas Gyger
Représentantes et représentants du canton dans l'organe de direction stratégique	Aucun
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Patrick Fankhauser
Direction et office compétents	Direction des travaux publics et des transports
Indicateurs (public)	
Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous revue: 373 (année précédente: 278)
Ampleur de l'engagement financier	– Participation: CHF 392 500, 24,53 % du capital-actions – Indemnités versées par les pouvoirs publics: – Total: CHF 29,24 millions – Canton de Berne (tiers communal compris): CHF 21,86 millions – Prêts: Prêts d'investissement du canton de Berne (tiers communal compris): CHF 0 – remboursables: CHF 0 – remboursables à certaines conditions: CHF 0

[39] Membres de l'ensemble des conseils d'administration du groupe STI: STI Holding AG, STI Bus AG, STI Service AG, STI Liegenschaften AG
[40] Vice-président de STI Service AG
[41] Vice-président de STI Bus AG

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous rapport[42]
Produits d'exploitation (mio. CHF)	56,1	61,97
Charges d'exploitation (mio. CHF)	50,67	55,93
Résultat d'exploitation (EBIT) (CHF)	1,14	1,23
Bénéfice sur l'année (CHF)	1,06	1,1

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil d'administration	2	6	8
Direction	0	5	5

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique

Rémunérations en milliers CHF (cotisations de l'employeur aux assurances sociales incluses)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous revue
Total des rémunérations versées au conseil d'administration	45	221[1]
Rémunération du/de la président-e du conseil d'administration	20	82
Moyenne par membre du conseil d'administration (hors président-e)	15	14
Total des rémunérations versées à la direction	1 538	2 083[2]
Rémunération du/de la président-e de la direction[43]	434	627[3]
Moyenne par membre de la direction	385	291

Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur

La comparaison des écarts au niveau des rémunérations de la direction et du conseil d'administration par rapport à l'exercice précédent n'est pertinente que dans une mesure limitée. Pour l'exercice 2025, le reporting inclut l'ensemble du groupe STI, contrairement à l'exercice précédent où il comprenait seulement la société STI Bus AG.

[1]La rémunération du conseil d'administration comprend l'ensemble des indemnités versées pour des mandats au sein des conseils d'administration du groupe STI (STI Holding AG (5 personnes), STI Bus AG (3 personnes), STI Service AG (3 personnes) et STI Liegenschaften AG (3 personnes)).

[42] La comparaison avec les chiffres de l'exercice précédent n'est pertinente que dans une mesure limitée. Pour l'exercice 2025, le reporting inclut l'ensemble du groupe STI, contrairement à l'exercice précédent où il comprenait seulement la société STI Bus AG.

	[2]Au sein de la direction, le salaire correspondant au poste de directeur de la STI Bus AG a été versé en double pendant une période provisoire en raison de la compensation du compte épargne-temps du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2025. La rémunération totale et moyenne de la direction inclut la dissolution du solde de vacances et du compte épargne-temps. Au total, les dissolutions se sont élevées à KCHF 588 durant l'exercice 2025. [3]La rémunération du président de la direction comprend le versement en double du salaire correspondant au poste de président de la direction en raison de la compensation/dissolution du solde de vacances et du compte épargne-temps du 1er janvier 2025 au 31 mai 2025. Les effets exceptionnels liés à la double occupation de poste et à la dissolution du solde de vacances et du compte épargne-temps, qui figurent dans les notes de bas de page 1 à 3, ont été intégralement imputés à la société STI Holding AG en 2025. Ils ne grèvent pas la société STI Bus AG, active dans un secteur donnant droit à des indemnités, et n'ont eu aucun effet sur le résultat en 2025.
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes directrices	Selon les renseignements fournis par l'organe de direction stratégique lors de l'entretien de controlling du 14 février 2025, STI AG applique les principes directeurs de la rémunération des organes de direction opérationnelle et stratégique qui sont définis au chiffre 13 des Lignes directrices.
Autres organes importants impliqués	– Communes: 28,41 % du capital-actions – AEK Bank 1826: 22,33 % du capital-actions – Actions propres: 12,64 % – Personnes privées: 11,28 % du capital-actions – Actionnaires non connus: 0,81 % du capital-actions
Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par la Direction compétente le 8 décembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 8 décembre 2022) Il est prévu de mettre à jour la stratégie de propriétaire et la stratégie de surveillance en 2026 (cf. ch. 9.6 et 10.9 des Lignes directrices).
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2024. STI AG déclare respecter les obligations légales découlant de l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes.

Entreprise / Institution	**Swisslos**
Informations générales (public)	
But de l'engagement du canton	Swisslos Loterie Intercantonale exploite des jeux d'argent sur mandat des cantons signataires conformément à la loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAr ; RS 935.51), au concordat sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA) et à la Convention intercantonale sur l'organisation commune des jeux d'argent (IKV ; RSB 945.3-1). Les cantons affectent l'intégralité des bénéfices nets des jeux d'argent à des buts d'utilité publique dans les domaines culturel, social et sportif (art. 125, al. 1 LJAr et art. 26 de la loi cantonale sur les jeux d'argent [LCJAr ; RSB 935.52]).
Forme juridique	Société coopérative selon les articles 828 ss du Code des obligations (CO ; RS 220)
Membres de l'organe de direction stratégique	L'assemblée générale se compose de membres du gouvernement de tous les cantons germanophones, du Tessin (un par canton) et de la principauté du Liechtenstein. Conseil d'administration : Josef Dittli, conseiller aux États UR (président) Marina Carobbio Guscetti, conseillère d'État TI Conradin Cramer, conseiller d'État BS Guido Graf, ancien conseiller d'État LU Cornelia Stamm Hurter, conseillère d'État SH Ernst Stocker, conseiller d'État ZH Benedikt Würth, conseiller aux États SG (vice-président)
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Roger Fasnacht
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Secrétariat général
Indicateurs (public)	
Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous revue : 180 (année précédente : 181)
Ampleur de l'engagement financier	-

Indicateurs clés

Indicateur (mio. CHF)	Année précédente	Année sous revue
Produit brut des jeux	812	776
Bénéfice net à répartir	596	562
issu du secteur des lotos	353	335
issu du secteur des billets	121	118
issu du secteur des paris sportifs	122	109

à la Fondation suisse pour l'encouragement du sport en faveur de Swiss Olympic, du football et du hockey sur glace et de l'Aide sportive	56	56
aux fonds de loterie cantonaux	540	506
dont au canton de Berne	82,7	77,3
Charges d'exploitation	87,7	84,1
Bénéfice	601	562

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil d'administration	2	5	7
Direction	1	5	6

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique

Rémunérations en milliers CHF (cotisations de l'employeur aux assurances sociales incluses)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous revue
Total des rémunérations versées au conseil d'administration[44]	131	142
Rémunération du/de la président-e du conseil d'administration	[45]	
Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le/la président-e)		
Total des rémunérations versées à la direction	2185	2245
Rémunération du/de la président-e de la direction	[45]	
Rémunération moyenne par membre de la direction		

Justification des écarts par rapport à l'année précédente

L'écart de la rémunération versée à la direction par rapport à l'année précédente s'explique par une prestation accessoire liée à un 20e anniversaire de service.

Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du

Il n'y a pas eu d'entretien de controlling ; la société coopérative, qui regroupe 20 cantons, ne prévoit pas d'entretiens de controlling.

[44] Dont CHF 52 000 (année précédente : CHF 56 000) sont allés directement aux cantons (membres du conseil d'administration qui sont également conseillers d'État).
[45] Swisslos estime que les bases légales dans le domaine des jeux d'argent (CJA, IKV, Cst., LJAr) constituent son cadre de surveillance contraignant et qu'elle n'est donc pas dans l'obligation de divulguer l'intégralité des rémunérations.

chiffre 13 des Lignes directrices	
Autres organes importants impliqués	Les autres cantons suisses alémaniques, le Tessin et la principauté du Liechtenstein
Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire et stratégie de surveillance (approuvées par la Direction compétente le 1er décembre 2022) Un réexamen et, le cas échéant, une adaptation des deux instruments sont prévus en 2026.
Analyse de l’égalité salariale	La dernière analyse de l’égalité salariale a été réalisée en 2021. Selon les informations fournies par Swisslos, les obligations légales prévues par les articles 13a ss de la loi fédérale sur l’égalité entre femmes et hommes (LEg ; RS 151.1) ont été respectées.

Entreprise / Institution	**Zentrum Paul Klee – Maurice E. and Martha Müller Foundation**
Informations générales (public)	
But de l'engagement du canton	Encouragement des activités culturelles et protection du patrimoine culturel. Selon l'article 48 de la Constitution du canton de Berne (ConstC ; RSB 101.1), le canton et les communes facilitent l'accès à la vie culturelle. Ils encouragent la création et les échanges culturels en prenant en considération toutes les parties de la population et la diversité culturelle du canton. Selon les articles 2, 4 et 5 de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11), l'encouragement des activités culturelles vise notamment à renforcer la diversité culturelle, à faire participer la population à la vie culturelle, à préserver l'héritage culturel, à faciliter la diffusion des créations culturelles contemporaines et à accroître l'attractivité du canton. Le canton encourage la culture sous toutes ses formes d'expression, notamment la littérature, la musique, le théâtre, la danse, les arts visuels, la photographie, le cinéma, les arts appliqués et le design ainsi que l'architecture. Il soutient en particulier la création culturelle, la collecte, la sauvegarde et la mise en valeur de biens culturels, la présentation et la diffusion d'œuvres et d'offres culturelles, les échanges culturels, la documentation et l'information. Le canton soutient les actrices et les acteurs culturels ainsi que les institutions et les organisations culturelles au moyen de subventions et par d'autres mesures appropriées. La protection du patrimoine culturel dans les musées se fonde sur les articles 2 et 11 de la loi sur la protection du patrimoine (LPat ; RSB 426.41) et sur l'article 6 de l'ordonnance sur la protection du patrimoine (OPat ; RSB 426.411).
Forme juridique	Fondation
Membres de l'organe de direction stratégique	Jonathan Gimmel (président) Alex Wassmer (vice-président) Janine Aebi-Müller Giovanna Battagliero Marcel Brülhart Franziska Burkhardt Alex Geissbühler Mark Ineichen Barbara Luginbühl-Sieber Michael A. Meer Ueli Winzenried Christoph Zimmerli
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Jonathan Gimmel (président) Marcel Brülhart Alex Wassmer
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Nina Zimmer
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Office de la culture
Indicateurs (public)	
Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous revue : 50,97 (année précédente : 48,87) (rémunération au mois), 8,7 (année précédente : 8,6) (rémunération à l'heure)

Ampleur de l'engagement financier	Subvention d'exploitation annuelle : CHF 6 218 000 (année précédente : CHF 6 218 000) Réalisation de la remise en état en matière de technique du bâtiment et de technique de sécurité : CHF 900 000 (année précédente : CHF 1 600 000), Subvention au titre des expositions de portée internationale : CHF 270 630 (année précédente : CHF 319 800)

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous revue
Nb total de visiteurs-euses du Zentrum Paul Klee	145 569	165 178
Nb de visiteurs-euses des offres culturelles	130 717	152 584
Nb de manifestations (p. ex. visites guidées publiques, entretiens avec des artistes, visionnages d'images, ateliers, introductions)	292	426
Degré de couverture des coûts (recettes générées par rapport aux charges d'exploitation)	48 %	49,7 %
Charges d'exploitation (CHF)	10 418 632	11 010 690
Résultat opérationnel	148 429	26 615
Résultat annuel (CHF)	148 429	26 615

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil de fondation	4	8	12
Direction	3	2	5

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique

Rémunérations en milliers CHF[46] (y c. cotisations de l'employeur aux assurances sociales et indemnités forfaitaires pour le/la président-e du conseil de fondation et la direction)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous revue
Total des rémunérations versées au conseil de fondation (50 %)	29	29
Rémunération du/de la président-e du conseil de fondation (50 %)	29	29
Rémunération moyenne par membre du conseil de fondation (sans le/la président-e)	0	0

[46] Les membres de la direction et le conseil de fondation travaillent pour la fondation faîtière Musée des Beaux-Arts de Berne – Zentrum Paul Klee. Les rémunérations versées (à l'exception de celles des conservatrices en chef) sont réparties à parts égales entre le Musée des Beaux-Arts de Berne et le Zentrum Paul Klee.

	Total des rémunérations versées à la direction (50 %)	574	579
	Rémunération du/de la président-e de la direction (50 %)	160	162
	Rémunération moyenne par membre de la direction (50 %)	115	116

Justification des écarts par rapport à l’année précédente	Aucun écart significatif
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes directrices	Selon les renseignements fournis par l’organe de direction stratégique lors de l’entretien de controlling du 25 juin 2025, le Zentrum Paul Klee applique les principes directeurs de la rémunération des organes de direction opérationnelle et stratégique qui sont définis au chiffre 13 des Lignes directrices.
Autres organes importants impliqués	Aucun
Instruments de pilotage	Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 16 juin 2022 et mise à jour le 6 mars 2023) Une stratégie de propriétaire est en cours d’élaboration.
Analyse de l’égalité salariale	La dernière analyse de l’égalité salariale a été réalisée en 2022. Selon les informations fournies par le Zentrums Paul Klee, les obligations légales prévues par les articles 13a ss de la loi fédérale sur l’égalité entre femmes et hommes (LEg ; RS 151.1) ont été respectées.